

البريد بنك
AL BARID BANK



COMMUNICATION FINANCIÈRE

Résultats au 31 décembre 2025

- COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2025
- COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2025

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2025

Al Barid Bank (ABB) a publié pour la première fois des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2017 selon les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards), avec bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2016, conformément aux prescriptions de la norme IFRS 1 « Première application des normes d'information financière » et en appliquant les autres normes comptables telles qu'elles ont été approuvées par l'International Accounting Standards Board (IASB) pour ses comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2025.

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, Al Barid Bank utilise les modèles des états financiers consolidés (Bilan, compte de résultat, état du résultat global, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) tels qu'ils figurent sur le PCEC (Plan Comptable des Etablissements de Crédit) de Bank Al Maghrib.

Normes comptables appliquées

1. Périmètre de consolidation

Les normes IFRS 10, 11 et IAS 28 révisée détaillent les méthodes de consolidation selon le type de contrôle exercé.

Al Barid Bank exerce un contrôle exclusif et détient 100% des droits de vote de Barid Cash, société spécialisée dans les transferts nationaux et internationaux.

Al Barid Bank exerce un contrôle exclusif et détient 100% des droits de vote de ABB courtage, société spécialisée dans le courtage.

Options retenues

Al Barid Bank consolide Barid Cash et ABB courtage selon la méthode de l'intégration globale.

À ce titre, toutes les transactions avec ces filiales, ainsi que les résultats des cessions internes, sont éliminées en consolidation.

2. Bases d'évaluation et recours à des estimations

Les états financiers consolidés sont établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont évalués à la juste valeur (JV). Ils ont été préparés en effectuant les meilleures estimations possibles et en retenant certaines hypothèses qui affectent les montants figurant au bilan et au compte de résultat. Les montants effectifs ultérieurs peuvent s'avérer différents des estimations et des hypothèses retenues.

Les principaux éléments concernés sont :

- La juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif ;
- Les hypothèses retenues pour les tests de dépréciation des immobilisations incorporelles ;
- Les évaluations opérées au titre du risque de crédit ;
- L'estimation des provisions pour risques et charges.

3. Juste valeur

Obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2013, la norme IFRS 13 définit les modalités de calcul de la juste valeur utilisée pour l'évaluation des instruments financiers et les informations à fournir en annexes. Selon la norme, la juste valeur est le prix qui serait reçu pour vendre un actif ou payé pour transférer un passif lors d'une transaction ordonnée entre des intervenants du marché à la date d'évaluation selon les conditions courantes du marché. Le Groupe Al Barid Bank utilise des techniques d'évaluation qui sont appropriées aux circonstances et pour lesquelles il existe des données d'entrée suffisantes pour évaluer la juste valeur.

L'IFRS 13 présente une hiérarchie des justes valeurs qui classe selon trois niveaux d'importance les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur :

Niveau 1 : Les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Un prix coté dans un marché actif fournit la preuve la plus fiable de la juste valeur et doit être utilisée sans ajustement pour évaluer la juste valeur lorsque disponible, sauf dans des cas spécifiques précisés dans la norme.

Niveau 2 : Les données d'entrée de niveau 2 sont des données d'entrée, autres que les prix cotés inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement, soit indirectement. Si l'actif ou le passif a une échéance spécifiée (contractuelle), une donnée d'entrée de niveau 2 doit être observable pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif. Les données d'entrée de niveau 2 comprennent :

- Les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs similaires ;
- Les prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- Les données d'entrée autres que les prix cotés qui sont observables pour l'actif ou le passif, par exemple, les taux d'intérêt et les courbes de taux observables aux intervalles usuels, les volatilités implicites, les différentiels de taux.

Niveau 3 : Les données d'entrée de niveau 3 sont les données d'entrée concernant l'actif ou le passif qui sont fondées sur des données non observables. Ces données d'entrée non observables doivent être utilisées pour évaluer la juste valeur dans la mesure où il n'y a pas de données d'entrée observables disponibles, ce qui rend possible l'évaluation dans les cas où il n'y a pas, ou presque pas, d'activité sur les marchés pour l'actif ou le passif à la date d'évaluation. Cependant, l'objectif de l'évaluation de la juste valeur demeure le même, à savoir l'estimation d'un prix de sortie du point de vue d'un intervenant du marché qui détient l'actif ou qui doit le passif. Ainsi, les données d'entrée non observables doivent refléter les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, y compris les hypothèses concernant le risque.

4. Actifs au coût amorti

Le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier correspond au montant auquel cet instrument a été évalué lors de sa comptabilisation initiale :

- Diminué des remboursements en principal ;
- Majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre ce montant initial et le montant du remboursement à l'échéance ;
- Diminué de toutes les réductions pour dépréciations ou irrécouvrabilité.

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode qui permet de calculer le coût amorti d'un actif ou passif financier et d'imputer directement les coûts de transaction et toute décote ou surcote, sur les périodes appropriées.

5. Actifs à la juste valeur par résultat

Conformément à l'IFRS 9, les actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, sont des instruments classés comme détenus à des fins de transaction ou, lors de leur comptabilisation initiale, ils sont classés par l'entité dans cette catégorie.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titre ne fait pas l'objet de dépréciation.

6. Actifs à la juste valeur par capitaux propres

Cette catégorie de titre concerne les instruments de dettes du portefeuille de placement.

Les variations de juste valeur des titres (positives ou négatives) classés en « Actifs à la juste valeur par capitaux propres » sont enregistrées en capitaux propres. L'amortissement dans le temps de l'éventuelle surcote / décote des titres à revenus fixes est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif (étalement actuariel).

7. Forward looking

La norme IFRS 9 exige l'utilisation des données historiques ; données internes et externes pertinentes (validées) et raisonnablement disponible, afin de faire des estimations de perte prospectives (forward looking). L'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit et le calcul des pertes de crédit attendues tiennent compte d'informations prospectives. Un modèle en prenant en compte de données macroéconomique et prospectives dans l'évaluation des pertes de crédit attendues est mis en place par le Groupe ABB.

8. Immobilisations corporelles

La norme IAS 16 définit une immobilisation corporelle comme un actif détenu durablement pour produire des biens et services, pour être loué ou utilisé à des fins administratives.

La norme permet l'évaluation des immobilisations corporelles selon l'une des deux modèles :

Modèle du coût : Le coût correspond au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeurs.

Modèle de la réévaluation : Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle dont la juste valeur peut être évaluée de manière fiable doit être comptabilisée à son montant réévalué.

Il s'agit de sa juste valeur à la date de réévaluation diminuée du cumul des amortissements et des pertes de valeur ultérieures.

- > Le coût comprend les frais directement rattachables à l'acquisition et les charges d'intérêts liées au financement de l'immobilisation.
- > Le modèle de la réévaluation consiste à évaluer l'actif à la juste valeur qui correspond, le plus souvent, à une valeur de marché.
- > Les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité qui correspond à la durée d'utilisation effective.
- > Le montant à amortir est égal au coût d'acquisition diminué de la valeur résiduelle du bien, c'est-à-dire le prix de vente en l'état à la fin de sa période d'utilisation.
- > La norme définit une approche par composants qui consiste à décomposer une immobilisation corporelle selon ses constituants les plus significatifs.

Chaque composant est alors comptabilisé séparément et amorti selon sa durée d'utilité propre.

Options retenues

Al Barid Bank applique la méthode du coût historique amorti.

Le montant amorti n'est pas diminué de la valeur résiduelle car les immobilisations sont conservées jusqu'à la fin de leur durée de vie.

Les durées d'amortissements utilisées dans les comptes sociaux correspondent aux durées d'utilité sauf pour les agences mobiles.

Les principaux composants sont ventilés et amortis selon les quotes-parts et durées d'utilité suivantes :

Catégorie	Durée Sociale	Durée d'utilité
Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10 ans
Matériel informatique	5 ans	5 ans
Matériel de transport	5 ans	5 ans
Agences mobiles	5 ans	10 ans
Guichets automatiques bancaires	10 ans	10 ans

Al Barid Bank adopte l'approche par composant au niveau de ses agences bancaires.

9. Immobilisations incorporelles

La norme IAS 38 définit une immobilisation incorporelle comme un actif identifiable, non monétaire, sans substance physique qui a pour but de produire des biens et services. Les actifs incorporels correspondant à des immobilisations en non-valeurs sont exclus de cette définition.

- > La norme permet l'évaluation des immobilisations corporelles selon l'un des deux modèles : modèle du coût ou modèle de la réévaluation, lorsqu'il existe un marché actif.
- > Une immobilisation incorporelle ayant une durée de vie déterminée est amortie sur sa durée d'utilité.
- > Une immobilisation ayant une durée de vie indéterminée doit faire l'objet d'un test de dépréciation, au minimum, à la clôture de chaque exercice.

Options retenues

Al Barid Bank applique la méthode du coût historique amorti.

Les durées d'amortissements utilisées dans les comptes sociaux correspondent aux durées d'utilité.

Catégorie	Durée Sociale	Durée d'utilité
Brevets et licences	5 ans	5 ans
Logiciels	5 ans	5 ans

Les actifs en non-valeur identifiés sont éliminés.

10. Immeuble de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou bien profiter des deux. Un immeuble de placement peut générer des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs détenus par l'entreprise, contrairement à la production ou la fourniture de biens ou de services constituant l'objet principal de l'utilisation d'un bien immobilier occupé par son propriétaire.

Les immeubles de placement sont représentés par l'ensemble des immeubles hors exploitation que ce soient des terrains ou des constructions en cours.

Options retenues

Pour la valorisation des immeubles de placement, l'option retenue par Al Barid Bank est le coût historique corrigé selon l'approche par composants.

11. Instruments financiers - Première application de la norme IFRS 9

La norme IFRS 9 « Instruments Financiers » publiée par l'IASB en juillet 2014 remplace la norme IAS 39 relative au classement et à l'évaluation des instruments financiers. Celle-ci apporte des changements majeurs aux règles de classification et de dépréciation des actifs financiers. Les dispositions de cette nouvelle norme sont applicables à partir du 01/01/2018.

La norme IFRS 9 introduit notamment :

- De nouveaux critères pour le classement et l'évaluation des instruments financiers ;
- Un modèle de dépréciation unique applicable aux créances et aux titres, fondé sur les pertes attendues et non plus sur les pertes subies.

Classement

Alors que la précédente norme (IAS 39) conduisait à classer les actifs financiers principalement suivant le modèle de gestion, IFRS 9 énonce que le classement et l'évaluation de ces actifs dépendent à la fois du modèle de gestion (collecte, collecte et vente, vente) et des caractéristiques contractuelles des instruments dont principalement la nature des flux de trésorerie.

		Modèle de gestion		
		Collecte	Collecte et vente	Autre / vente
Test SPPI	Satisfaisant	Coût amorti	Juste valeur par OCI recyclables	Juste valeur par résultat
	Non satisfaisant	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat

Le modèle de la collecte se caractérise par la seule perception des flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie.

Le modèle de la collecte et vente se caractérise par la perception des revenus des actifs financiers et la revente de ces actifs.

Le modèle de la vente concerne les modèles autres, notamment la cession des actifs.

Il est important alors d'examiner si les flux de trésorerie contractuels sont composés uniquement du paiement du principal et des intérêts ou non : un test SPPI (Solely Payments of Principal and Interests) est alors requis.

Le croisement du test SPPI avec l'une des trois variantes du modèle de gestion permet de classer et d'évaluer les actifs financiers dans l'une des trois catégories, selon le schéma suivant :

- Actifs au Coût amorti = Test SPPI satisfaisant et modèle de collecte ;
- Actifs à la juste valeur par les capitaux propres recyclables (ou JV-OCI*) = Test SPPI satisfaisant et modèle de collecte et vente ;
- Actifs à la juste valeur par résultat (JVR) = Test SPPI non satisfaisant et/ou modèle de vente.

*(OCI: Other Comprehensive Income).



La norme offre deux options :

- Tout actif financier peut être classé dans la catégorie JVR, même si ses caractéristiques correspondent aux critères de l'une des deux premières catégories (coût amorti ou JV-OCI) ;
- Les instruments de capitaux propres (actions), caractérisés par des flux financiers ne répondant pas aux critères du test SPPI, peuvent être classés dans la catégorie juste valeur par capitaux propres non-recyclables. Les gains et pertes constatées en capitaux propres ne seront pas constatés en résultat.

Évaluation

A l'entrée, les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur (c'est-à-dire à leur valeur de marché) et s'y ajoutent les frais de transaction sauf lorsque l'actif est évalué à la JVR.

Ultérieurement, le coût amorti d'un actif est calculé en appliquant le taux d'intérêt effectif (TIE) à sa valeur brute comptable, sauf pour les actifs dépréciés.

Les variations de valeur des actifs évalués en JV-OCI sont comptabilisées dans les capitaux propres. Les variations de valeur des actifs évalués en JVR sont comptabilisées dans le résultat net.

Options retenues

L'ensemble du portefeuille a été soumis aux conditions énoncées par la norme.

Une attention particulière a été apportée aux options et clauses contractuelles des instruments de dettes.

Les portefeuilles de la norme IAS 39 ont été reclassés comme suit :

IAS 39	IFRS 9
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Actifs financiers à la juste valeur par résultat (JVR) OPCVM (Reclassement à partir des Actifs disponibles à la vente – AFS)
Actifs disponibles à la vente Instruments de dettes	Actifs à la juste valeur par les capitaux propres (JV-OCI) Instruments de dettes
Prêts et créances	
Placements détenus jusqu'à l'échéance	Actifs au coût amorti

Dépréciation

Au modèle de dépréciation de l'IAS 39, basée sur les pertes avérées ou subies, la norme IFRS 9 substitue un nouveau modèle de dépréciation pour risque de crédit fondé sur les pertes attendues ou ECL (Expected Credit Losses).

Les pertes attendues sont calculées uniformément selon la formule suivante :

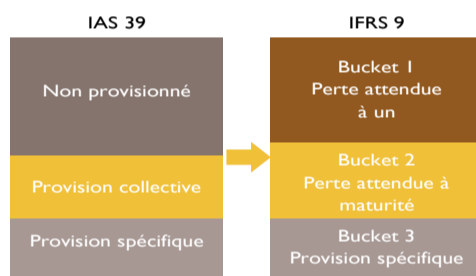
$$ECL = PD \times LGD \times EAD$$

Où EAD = Engagement bilan + Engagement hors bilan x CCF

Les paramètres sont :

- PD (Probability of Default) est la probabilité de défaut ;
- LGD (Loss Given Default) est le taux de perte ;
- EAD (Exposure At Default) est le montant de l'exposition en cas de défaut ;
- CCF (Credit conversion factor) est le taux de transformation des engagements hors bilan en tirage bilan.

Le modèle de dépréciation s'articule en 3 phases (ou Buckets) suivant l'aggravation du risque crédit.



En phase 1 (Bucket 1), la norme instaure une dépréciation calculée sur les actifs financiers dès leur comptabilisation initiale. Ces créances saines entrent dans le périmètre de provisionnement du risque client alors que jusqu'à présent, seules étaient appréhendées les créances ayant fait l'objet d'une « indication objective de dépréciation » (IAS 39).

La provision, calculée sur les pertes attendues à 12 mois, est reconduite si, au cours de l'année, aucun événement ou signe de détérioration de la situation de l'emprunteur n'est constaté.

En phase 2 (Bucket 2), dès qu'un « accroissement significatif du risque de crédit » est constaté, la dépréciation est calculée sur la durée de vie de l'actif financier.

En phase 3 (Bucket 3), si le risque de crédit d'un actif financier augmente au point qu'il est considéré comme douteux, la dépréciation est calculée sur la durée de vie résiduelle de l'actif financier.

La norme ne mentionne aucune méthode pouvant servir à caractériser un accroissement significatif du risque de crédit. Elle énumère cependant un certain nombre de facteurs, qualitatifs ou quantitatifs, pouvant être pris en considération.

Options retenues

Prêts accordés

Le classement des crédits ainsi que la notion de dégradation significative reposent sur le critère des impayés, selon le schéma suivant :

- Les crédits sans impayés sont logés dans le Bucket 1 ;
- Les crédits avec 1, 2 et 3 impayés sont classés dans le Bucket 2 ;
- Les crédits sont classés à partir du 4ème impayé dans le Bucket 3.

Une LGD forfaitaire normative de 45% est retenue pour le calcul des pertes attendues (ECL) relatives aux prêts accordés, dans l'attente de l'enrichissement de l'historique des données de récupérations.

Titres

Le niveau de la probabilité de défaut est corrélé à une notation ou rating externe, lorsqu'elle existe, qui indique la qualité de la contrepartie ou à une notation interne, calculée selon un modèle ad hoc lorsque les états financiers de l'émetteur sont disponibles.

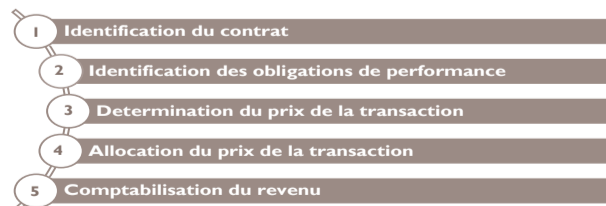
Un mapping est établi entre le niveau des notes attribuées et la probabilité de défaut, le niveau le plus élevé étant celui des titres dotés d'une notation souveraine qui reçoivent une probabilité de défaut nulle.

A l'exception des titres souverains ou des titres dotés de la garantie de l'Etat, auxquels sont attribués des LGD respectives de 0% et 3%, les autres titres reçoivent une LGD forfaitaire de 45% pour le calcul des ECL.

12. Produits des activités ordinaires - Première application de la norme IFRS 15

La norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients » remplace la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires », et la norme IAS 11 « Contrats de construction », ainsi que leurs interprétations (IFRIC & SIC). Elle introduit de nouveaux principes de comptabilisation du chiffre d'affaires relatif aux contrats conclus avec des clients, à l'exception des contrats de location, des contrats d'assurance, des contrats d'instruments financiers et des contrats de garantie.

Cette norme définit un modèle unique de reconnaissance des revenus décliné en cinq étapes successives :



Options retenues

Les traitements comptables prescrits par la norme IFRS 15 ont déjà été appliqués au cours des exercices antérieurs pour la reconnaissance des revenus générés par les commissions et frais de dossiers relatifs à l'octroi de crédit. S'agissant de commissions rémunérant des services continus, leur intégration au compte de résultat est réalisée au fur et à mesure de la prestation rendue.

13. Avantages au personnel

La norme IAS 19 distingue quatre types d'avantages au personnel :

- Les avantages à court terme : Ils comprennent les salaires, les primes, les bonus, les congés annuels, la prévoyance. Ils sont comptabilisés en charges de l'exercice.
- Les avantages à long terme : Ils comprennent les primes liées à l'ancienneté, les indemnités de fin de carrière (ou de départ à la retraite), la couverture médicale postérieure à l'emploi des retraités et de leur famille, la garantie décès-invalidité. Leur calcul fait l'objet d'une évaluation actuarielle.
- Les indemnités de fin de contrat de travail : Elles sont versées lors de la résiliation du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou suite à la décision des membres du personnel de partir volontairement. Les indemnités exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.
- Les avantages postérieurs à l'emploi : Ils sont constitués principalement par les pensions de retraite. La norme distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies :
 - o Dans un régime à cotisations définies, l'entité verse des cotisations à une caisse de retraite et n'a aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si la caisse n'a pas les moyens suffisants pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus. Ce régime ne génère aucun engagement pour l'entité et ne fait l'objet d'aucune provision.
 - o Dans un régime à prestations définies, l'entité est engagée sur un niveau de prestations résultant d'une clause de la convention collective - ou du statut du personnel - mais également d'une obligation implicite due aux usages. Ce régime génère un engagement à la charge de l'entité et doit faire l'objet d'une évaluation actuarielle tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Options retenues

Les pensions de retraite sont servies par une caisse de retraite externe selon un schéma de régime à cotisations définies.

14. Provisions pour risques

La norme IAS 37 soumet la constitution d'une provision pour risques aux conditions suivantes :

- Une obligation actuelle, juridique ou implicite résultant d'événements antérieurs ;
- Une sortie de trésorerie probable pour éteindre cette obligation ;
- Une correcte estimation pour couvrir l'obligation identifiée et son ajustement à chaque clôture d'exercice.

Les provisions doivent faire l'objet d'une actualisation lorsque leur échéance n'est pas à court terme et que l'effet est significatif.

Options retenues

Les provisions pour risques, non éligibles aux critères de la norme, sont annulées.

15. Impôts sur les bénéfices

La norme IAS 12 traite de la comptabilisation de l'impôt exigible et de l'impôt différé actif et passif.

- > L'impôt exigible est le montant de l'impôt dû au titre de l'exercice courant.
- > L'impôt différé correspond au flux d'impôt futur né des différences temporelles entre valeur comptable et base fiscale d'éléments du bilan, suivant l'approche bilancielle.
- > L'impôt différé actif est un montant déductible postérieurement, et sa comptabilisation est conditionnée par l'existence de bénéfices imposables suffisants pour l'absorber.
- > L'impôt différé passif est un montant imposable au cours des exercices futurs.
- > Le montant de l'impôt différé est ajusté à chaque changement de taux ou de règles fiscales, selon la méthode du report variable.

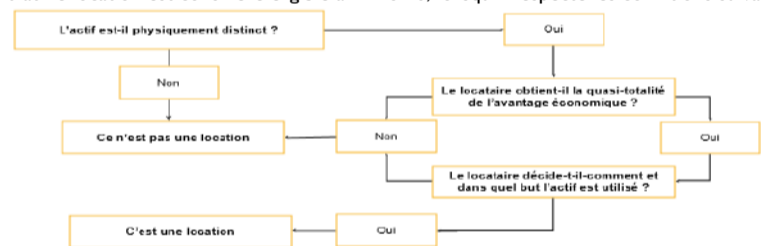
16. Norme IFRS 16 : contrat de location

Principe de la norme :

Publiée en 2016 et applicable à compter de janvier 2019, l'IFRS 16 remplace l'IAS 17 et toutes les interprétations relatives à la comptabilisation des contrats de location. Son objectif, harmoniser le traitement comptable prévu pour les contrats de location, qu'ils soient simples ou de financement.

Au bilan sera donc constaté un droit d'utilisation à l'actif et une dette locative au passif. Dans les comptes de résultat, seront comptabilisés l'amortissement linéaire du droit d'utilisation ainsi que la charge d'intérêt relative à la dette locative.

Un contrat de location est considéré éligible à l'IFRS 16, lorsqu'il respecte les conditions suivantes :



Options normatives retenues :

Modalités de transition

Le Groupe ABB a opté pour la mise en œuvre de l'approche rétrospective modifiée, pour laquelle le droit d'utilisation et la dette locative sont évalués à la somme des loyers restant à verser, actualisés au taux marginal d'endettement.

Le choix de cette modalité n'engendrera aucun impact sur les capitaux propres du Groupe.

Seuils d'exemption

Le Groupe ABB a adopté les seuils d'exemptions proposés par l'IASB, à savoir :

- Courte durée du contrat de location (<= 12 mois) ;
- Faible valeur initiale de l'actif loué (<= 5 000 USD).

Durée :

La durée d'un contrat de location correspond à la période pendant laquelle le contrat de location est non résiliable, ajustée des :

- Périodes optionnelles de prolongation du contrat de location que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer ;
- Périodes optionnelles de résiliation du contrat de location que le preneur a la certitude raisonnable de ne pas exercer.

Les durées de location retenues par le Groupe ABB par nature d'actif loué se présentent comme suit :

- Occupation temporaire du domaine public : 20 ans ;
- Bail commercial : 9 ans ;
- Bail à usage d'habitation : 3 ans ;
- Véhicules en LLD : durée du contrat de location.

Loyers

Les paiements retenus pour l'évaluation de la dette locative et du droit d'utilisation correspondent à la somme des :

- Loyers fixes (y compris « fixes en substance ») ;
- Loyers variables basés sur un indice ou un taux ;
- Prix d'exercice de l'option d'achat ;
- Pénalités de sortie (si l'estimation de la durée de location implique le paiement de pénalités) ;
- Montants payables au titre des garanties de la valeur résiduelle.

17. Interprétation IFRIC 23 : incertitude relative aux traitements des impôts sur le résultat

L'IFRIC 23 clarifie les dispositions d'IAS 12 « impôt sur le résultat » et précise de quelle manière l'incertitude doit être prise en compte dans la comptabilisation des impôts sur le résultat dans les comptes annuels.

L'IFRIC 23 est applicable au premier janvier 2019, selon l'une des deux approches suivantes :

- Approche totalement rétrospective selon la norme IAS 8, si une entité peut le faire sans avoir recours à des connaissances a posteriori ;
- Approche dite partiellement rétrospective, avec prise en compte de l'effet cumulatif de la première application dans le RAN ou dans d'autres éléments appropriés des capitaux propres du bilan d'ouverture.

Le Groupe ABB a opté pour l'approche rétrospective partielle en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale dans les capitaux propres du bilan d'ouverture.

**BILAN IFRS**

En milliers de DH

ACTIF IFRS		31/12/2025	31/12/2024
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor Public, Services des chèques postaux	Note 1	3.215.817	3.592.275
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Note 2	18.889.259	12.035.571
Actifs financiers détenus à des fins de transaction		4.986.978	2.517.440
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat		13.902.281	9.518.131
Instruments dérivés de couverture			
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	Note 3	10.016.233	16.085.345
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		10.013.404	16.085.345
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		2.828	
Titres au coût amorti	Note 4	14.593.277	15.142.268
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	Note 5	38.805.596	37.112.910
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	Note 6	12.131.294	11.428.066
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			
Placements des activités d'assurance			
Actifs d'impôts exigibles	Note 7	577.561	702.022
Actifs d'impôts différés	Note 7	316.822	480.662
Comptes de régularisation et autres actifs	Note 8	1.521.136	1.752.755
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participation dans les entreprises mises en équivalence			
Immeubles de placement		11.325	12.514
Immobilisations corporelles	Note 9	1.870.194	1.635.892
Immobilisations incorporelles	Note 9	568.146	565.339
Écarts d'acquisition			
TOTAL ACTIF		102.516.661	100.545.618

BILAN IFRS

En milliers de DH

PASSIF IFRS		31/12/2025	31/12/2024
Banques centrales, Trésor Public, Services des chèques postaux			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat			
Passifs financiers détenus à des fins de transaction			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option			
Instruments dérivés de couverture			
Titres de créances émis			
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	Note 5	11.095.456	15.026.258
Dettes envers la clientèle	Note 6	80.823.024	75.152.737
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			
Passifs d'impôts courants	Note 7	615.614	579.718
Passifs d'impôts différés	Note 7	428.893	622.475
Comptes de régularisation et autres passifs	Note 8	1.869.020	2.019.246
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance			
Provisions pour risques et charges	Note 10	330.578	363.156
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		2.339	2.475
Dettes subordonnées	Note 11	2.042.809	2.349.596
Capitaux propres		5.308.928	4.429.958
Capital et réserves liées		2.144.255	1.711.786
Réserves consolidées		2.269.532	1.715.397
Part du Groupe		2.269.532	1.715.397
Part des minoritaires			
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		130.580	131.389
Résultat de l'exercice		764.561	871.387
Part du Groupe		764.561	871.387
Part des minoritaires			
TOTAL PASSIF		102.516.661	100.545.618

COMPTE DE RESULTAT IFRS

En milliers de DH

		31/12/2025	31/12/2024
Intérêts, rémunérations et produits assimilés		2.440.552	2.583.856
Intérêts, rémunérations et charges assimilés		1.085.078	1.390.898
Marge d'intérêts	Note 1	1.355.474	1.192.957
Commissions perçues		1.104.809	1.005.766
Commissions servies		177.873	174.565
Marge sur commissions	Note 2	926.936	831.201
Gains ou pertes nets résultant des couvertures de position nette			
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	Note 3	1.083.209	1.263.504
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction		444.292	787.294
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat		638.917	476.211
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	Note 4	4.710	30.778
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables		4.710	30.778
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)			
Gains ou pertes résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti			
Gains ou pertes résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat			
Gains ou pertes résultant du reclassement d'actifs financiers par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat			
Produit net des activités d'assurance			
Produits des autres activités	Note 5	103.370	78.511
Charges des autres activités	Note 5	159.681	135.230
Produit net Bancaire		3.314.017	3.261.721
Charges générales d'exploitation	Note 6	1.651.468	1.521.113
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations		213.589	224.472
Résultat brut d'exploitation		1.448.961	1.516.136
Coût du risque	Note 7	16.311	26.014
Résultat d'exploitation		1.432.650	1.490.122
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence			
Gains ou pertes nets sur autres actifs	Note 8	2.068	
Variations de valeurs des écarts d'acquisition			
Résultat avant impôts		1.434.718	1.490.122
Impôts sur les bénéfices	Note 9	670.157	618.735
Résultat net		764.561	871.387
Résultat hors groupe			
Résultat net part du groupe		764.561	871.387

ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISEES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

En milliers de DH

		31/12/2025	31/12/2024
Résultat net		764.561	871.387
Éléments recyclables en résultat net		130.580	131.389
Écarts de conversion			
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables		130.580	131.389
Réévaluation des instruments dérivés de couverture d'éléments recyclables			
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence			
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres et recyclables			
Impôts liés			
Éléments non recyclables en résultat net			
Réévaluation des immobilisations			
Réévaluation (ou écarts actuariels) au titre des régimes à prestations définies			
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat			
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables			
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence non recyclables			
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres non recyclables			
Impôts liés			
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		130.580	131.389
Résultat net et gains et pertes comptabilisés en capitaux propres		895.141	1.002.776
Dont part du groupe		895.141	1.002.776
Dont part des minoritaires			

TABEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2025

En milliers de DH

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2024	1.617.138	94.649		2.586.784	131.389	4.429.959		4.429.959
Autres mouvements								
Capitaux propres au 1er janvier 2025 corrigés	1.617.138	94.649		2.586.784	131.389	4.429.959		4.429.959
Opérations sur capital	402.259	30.210		-30.210		402.259		402.259
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes				-287.043		-287.043		-287.043
Autres								
Résultat de l'exercice				764.561		764.561		764.561
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions								
Instruments financiers : variation de juste valeur et transferts en résultat					-809	-809		-809
Écarts de conversion : variation et transferts en résultat								
Gains ou pertes latents ou différés					-809	-809		-809
Variation de périmètre								
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2025	2.019.397	124.859		3.034.093	130.580	5.308.928		5.308.928

TABEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En milliers de DH

	31/12/2025	31/12/2024
Résultat avant impôts	1 434 847	1 490 122
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	213 589	72 156
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers		
+/- Dotations nettes aux provisions	16 046	25 878
+/- Quote-part de résultat lié aux sociétés mises en équivalence		
+/- Perte nette (gain net) des activités d'investissement		
+/- Perte nette (gain net) des activités de financement		
+/- Autres mouvements	(497 390)	(174 175)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	(267 755)	(76 141)
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	(2 932 665)	(4 182 231)
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	4 966 929	6 585 004
+/- Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(1 216 457)	(4 856 522)
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	235 990	(450 856)
- Impôts versés	(670 209)	(618 735)
Diminution (augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	383 588	(3 523 341)
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	1 550 679	(2 109 360)
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	548 991	71 270
+/- Flux liés aux immeubles de placement	1 189	
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(151 547)	(481 372)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	398 634	(410 102)
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	471 769	471 769
+/- Autres flux provenant des activités de financement	(306 787)	(2 697)
Flux nets de trésorerie lié aux opérations de financement	164 982	469 072
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie		
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	2 114 294	(2 050 390)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	700 814	2 751 203
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	3 592 275	3 253 304
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	(2 891 461)	(502 101)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	2 815 108	700 814
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	3 215 817	3 592 275
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	(400 709)	(2 891 461)
Variation de la trésorerie nette	2 114 294	(2 050 390)

NOTES DU BILAN**Note 1 - VALEURS EN CAISSE, BANQUES CENTRALES, TRESOR PUBLIC, SERVICE DES CHEQUES POSTAUX**

	31/12/2025	31/12/2024
Valeurs en caisse	2.963.642	3.309.761
Banques centrales	252.175	282.514
Trésor public		
Service des chèques postaux		
Banque centrale, trésor public, service des chèques postaux	252.175	282.514
Valeurs en caisse, banques centrales, trésor public, service des chèques postaux	3.215.817	3.592.275

Note 2 - ACTIFS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

	31/12/2025			31/12/2024		
	Portfeuille de transactions	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	Total	Portfeuille de transactions	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	Total
ACTIFS FINANCIERS						
Actions et autres titres à revenu variable	4.986.978	13.902.281	18.889.259	2.517.440	9.518.131	12.035.571
REPARTITION SELON LE NIVEAU DE JUSTE VALEUR						
	Prix de marché	Modèle avec paramètres observables	Modèle avec paramètres non observables	Prix de marché	Modèle avec paramètres observables	Modèle avec paramètres non observables
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	4.986.978			2.517.440		
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	13.902.281			9.518.131		
Total	18.889.259			12.035.571		

Note 3 - ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

	31/12/2025			31/12/2024		
	Juste valeur	Gains ou pertes latentes	Provisions	Juste valeur	Gains ou pertes latentes	Provisions
Bons du Trésor et valeurs assimilées	6.661.369	130.206		12.763.070	165.944	
Obligations	2.618.547	72.787	(5.891)	2.022.187	54.171	(5.861)
Titres de créances négociables	733.489	14.639	(2.692)	1.300.029	15.559	(5.139)
Actions et autres titres à revenu variable						
Titres de participation non consolidés	2.828			58		
Total	10.016.233	217.632	(8.583)	16.085.345	235.675	(11.000)

REPARTITION SELON LE NIVEAU DE JUSTE VALEUR

	31/12/2025			31/12/2024		
	Prix de marché	Modèle avec paramètres observables	Modèle avec paramètres non observables	Prix de marché	Modèle avec paramètres observables	Modèle avec paramètres non observables
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
ACTIFS FINANCIERS						
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		10.016.233	58		16.085.345	58
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables						



VENTILATION DES DEPRECIATIONS PAR BUCKETS

	En milliers de DH		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Bons du Trésor et valeurs assimilées			
Obligations	5.861		82.261
Titres de créances négociables	2.692		
Actions et autres titres à revenu variable			
Titres de participation non consolidés			
Dépréciations au 31 décembre 2025	8.552		82.261
Dépréciations au 31 décembre 2024	11.000		74.930

(*) Provision durable IAS 39 classée en Bucket 3

EXPOSITION PAR BUCKETS

	En milliers de DH		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	9.722.548		82.261
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables			
Exposition au 31 décembre 2025	9.722.548		82.261
Exposition au 31 décembre 2024	15.765.396		74.930

Note 4 - TITRES AU COUT AMORTI

	En milliers de DH	
	31/12/2025	31/12/2024
Titres de créance négociables	12.459.449	13.003.189
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès des Banques Centrales	12.459.449	13.003.189
Autres titres de créance négociables		
Obligations	2.133.828	2.139.080
Obligations d'Etat	2.133.828	2.139.080
Autres obligations		
Total	14.593.277	15.142.268

VENTILATION DES DEPRECIATIONS PAR BUCKETS

	En milliers de DH		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès des Banques Centrales			
Autres titres de créance négociables	(31.621)		
Obligations d'Etat	(118.091)		
Autres obligations			
Dépréciations au 31 décembre 2025	(149.712)		
Dépréciations au 31 décembre 2024	1.301		

EXPOSITION PAR BUCKETS

	En milliers de DH		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Titres au coût amorti	14.593.277		
Exposition au 31 décembre 2025	14.593.277		
Exposition au 31 décembre 2024	15.142.268		

Note 5 - PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

	En milliers de DH	
	31/12/2025	31/12/2024
Comptes à vue	408.842	132.275
Prêts	38.396.754	36.980.635
Opérations de pension		
Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédit avant dépréciation	38.805.596	37.112.910
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit		
Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédit nets de dépréciation	38.805.596	37.112.910

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

	En milliers de DH	
	31/12/2025	31/12/2024
Comptes à vue	309.551	223.737
Emprunts	800.115	3.000.071
Opérations de pension	9.985.790	11.802.451
Total des dettes envers les établissements de crédit	11.095.456	15.026.258

Note 6 - PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE

	En milliers de DH	
	31/12/2025	31/12/2024
Comptes ordinaires débiteurs	76.023	76.088
Prêts consentis à la clientèle	11.977.168	10.186.189
Opérations de pension	588.992	1.654.939
Opérations de location-financement		
Total des prêts consentis et créances sur la clientèle (avant dépréciation)	12.642.184	11.917.215
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	(510.889)	(489.149)
Total des prêts consentis et créances sur la clientèle nets de dépréciation	12.131.294	11.428.066

DETTES ENVERS LA CLIENTELE

	En milliers de DH	
	31/12/2025	31/12/2024
Comptes ordinaires créditeurs	40.887.476	35.937.582
Comptes à terme	69.620	86.289
Comptes d'épargne	38.304.031	36.720.602
Bons de caisse	3.721	3.823
Opérations de pension		594.176
Autres comptes créditeurs	1.558.176	1.810.265
Total des dettes envers la clientèle	80.823.024	75.152.737

VENTILATION DES DEPRECIATIONS PAR BUCKETS

	En milliers de DH		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Bilan	18.027	74.718	416.943
Hors Bilan	1.201		
Dépréciations au 31 décembre 2025	19.228	74.718	416.943
Dépréciations au 31 décembre 2024	41.711	111.217	336.222

EXPOSITION PAR BUCKETS

	En milliers de DH		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Bilan	10.355.903	534.320	904.838
Hors Bilan	438.534		
Expositions au 31 décembre 2025	10.794.438	534.320	904.838
Expositions au 31 décembre 2024	9.152.270	446.964	731.526

Note 7 - IMPOTS COURANTS ET DIFFERES

	En milliers de DH	
	31/12/2025	31/12/2024
Impôts courants	577.561	702.022
Impôts différés	316.770	480.662
Actifs d'impôts courants et différés	894.331	1.182.684
Impôts courants	615.614	579.718
Impôts différés	428.893	622.475
Passifs d'impôts courants et différés	1.044.507	1.202.192

Note 8 - COMPTES DE REGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

	En milliers de DH	
	31/12/2025	31/12/2024
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	403	323
Comptes de règlements relatifs aux opérations sur titres		1
Comptes d'encaissement		
Part des réassureurs dans les provisions techniques		
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	158.579	143.110
Autres débiteurs et actifs divers	1.362.557	1.609.320
Total des comptes de régularisation et actifs divers	1.521.539	1.752.755
Dépôts de garantie reçus		
Comptes de règlements relatifs aux opérations sur titres	420	
Comptes d'encaissement		
Charges à payer et produits constatés d'avance	268.928	224.556
Autres créditeurs et passifs divers	1.599.673	1.794.690
Total des comptes de régularisation et passifs divers	1.869.021	2.019.246

Note 9 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	En milliers de DH					
	31/12/2025		31/12/2024		31/12/2024	
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de	Valeur nette comptable
Terrains et constructions	952.972	(29.062)	923.911	542.670	(5.066)	537.604
Equipement, mobilier, installations	516.204	(404.101)	112.103	513.078	(415.913)	97.165
Biens mobiliers donnés en location						
Autres immobilisations	1.592.957	(759.508)	833.449	1.827.766	(826.644)	1.001.122
Total Immobilisations corporelles	3.062.133	(1.192.671)	1.869.462	2.883.514	(1.247.623)	1.635.892
Logiciels informatiques acquis	185.859	(159.001)	26.858	171.885	(147.834)	24.051
Logiciels informatiques produits par l'entreprise						
Autres immobilisations incorporelles	541.288		541.288	541.288		541.288
dont fonds de commerce acquis	536.000		536.000	536.000		536.000
Total immobilisations incorporelles	727.147	(159.001)	568.146	713.173	(147.834)	565.339

Note 10 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	En milliers de DH			
	31/12/2024	Dotations	Reprises	31/12/2025
Provisions pour litige	5.368	3.794	3.719	5.444
Provisions pour risques fiscaux				
Provisions pour restructurations				
Autres provisions pour risques et charges	357.787	10.504	43.157	325.135
Provisions pour risques et charges	363.156	14.298	46.875	330.578

Note 11 - DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNEES

	En milliers de DH	
	31/12/2025	31/12/2024
Autres dettes représentées par un titre		
Titres de créances négociables		
Emprunts obligataires		
Emprunts subordonnés	2.042.809	2.349.596
à durée déterminée	300.064	602.698
à durée indéterminée	1.742.745	1.746.899
Titres subordonnés		
à durée déterminée		
à durée indéterminée		
Fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Total	2.042.809	2.349.596

Note 12 - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

	En milliers de DH	
	31/12/2025	31/12/2024
Engagements de financement donnés	272.354	260.157
Etablissements de crédit		
Clientèle	113.022	120.028
Autres engagements en faveur de la clientèle	159.332	140.129
Engagements de financement reçus		
Etablissements de crédit		
Clientèle		

ENGAGEMENTS DE GARANTIE

	En milliers de DH	
	31/12/2025	31/12/2024
Engagements de garantie donnés	1.548.490	1.812.377
Etablissements de crédit	1.548.490	1.812.377
Clientèle		
Cautions administratives et fiscales		
Autres cautions		
Engagements de garantie reçus	9.375.062	8.398.350
Etablissements de crédit	48.606	48.929
Clientèle	9.326.456	8.349.421

Note 13 - PARTIES LIEES

	En milliers de DH	
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration globale
Actif		
Prêts, avances et titres		381.621
Comptes ordinaires		381.621
Prêts		
Titres		
Opérations de location financement		
Actifs divers		7.730
Total		389.351
Passif		
Dépôts		
Comptes ordinaires		
Autres emprunts		
Dettes représentées par un titre		
Passifs divers		15.703
Total		15.703
Engagements de financement et de garantie		
Engagements donnés		
Engagements reçus		



ELEMENTS DE RESULTAT RELATIFS AUX OPERATIONS REALISEES AVEC LES PARTIES LIEES

	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration globale
Intérêts et produits assimilés		
Intérêts et charges assimilés		
Commissions (produits)		
Commissions (charges)		74 718
Prestations de services fournies		12 706
Prestations de services reçues		
Loyers reçus		7 176
Autres		

NOTES DU COMPTE DE RESULTATS

Note 1 - MARGE D'INTERETS

	31/12/2025			31/12/2024		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	596.695	(706.551)	(109.856)	554.812	(827.199)	(272.387)
Comptes et prêts / emprunts	594.532	(644.321)	(49.789)	528.389	(768.037)	(239.649)
Opérations de pensions	2.162	(62.230)	(60.067)	26.423	(59.162)	(32.739)
Opérations de location-financement						
Opérations interbancaires	1.002.326	(378.527)	623.799	1.119.054	(563.562)	555.492
Comptes et prêts / emprunts	1.002.326	(32.630)	969.696	1.119.016	(36.924)	1.082.092
Opérations de pensions		(345.898)	(345.898)	38	(526.638)	(526.600)
Emprunts émis par le Groupe						
Instruments de couverture de résultats futurs						
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux						
Portefeuille de transaction						
Titres à revenu fixe						
Opérations de pensions						
Prêts / emprunts						
Dettes représentées par un titre						
Actifs à la juste valeur par capitaux propres	409.714		409.714	462.519	(137)	462.383
Actifs au coût amorti	431.817		431.817	447.470		447.470
Total des produits et charges d'intérêt ou assimilés	2.440.552	(1.085.078)	1.355.474	2.583.856	(1.390.898)	1.192.957

Note 2 - COMMISSIONS NETTES

	31/12/2025			31/12/2024		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	483.250	(103.662)	379.587	453.801	(119.920)	333.881
Avec les établissements de crédit						
Avec la clientèle	480.831		480.831	451.964		451.964
Sur titres	2.418	(14.743)	(12.324)	1.837	(10.014)	(8.177)
De change		(88.920)	(88.920)		(109.906)	(109.906)
Sur autres instruments financiers						
Prestations de services bancaires et financiers	621.559	(74.211)	547.348	551.965	(54.645)	497.320
Produits nets sur moyens de paiement	334.378		334.378	289.618		289.618
Assurance						
Autres	287.181	(74.211)	212.971	262.347	(54.645)	207.702
Produits nets de commissions	1.104.809	(177.873)	926.936	1.005.766	(174.565)	831.201

Note 3 - GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT

	31/12/2025			31/12/2024		
	Portefeuille de transaction	Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Total	Portefeuille de transaction	Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Total
Titres à revenu fixe et variable	444.292	638.917	1.083.209	787.294	476.211	1.263.504
Instruments financiers dérivés						
Opérations de pension						
Prêts						
Emprunts						
Réévaluation des portefeuilles couverts en taux						
Réévaluation des positions de change						
Total	444.292	638.917	1.083.209	787.294	476.211	1.263.504

Note 4 - GAINS NETS SUR ACTIFS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

	31/12/2025	31/12/2024
Titres à revenu fixe	4 710	30 778
Plus ou moins-values de cession sur Bons du Trésor et valeurs assimilées	4 705	21 517
Plus ou moins values de cession sur autres titres de créance	5	9 261

Note 5 - PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES

	31/12/2025			31/12/2024		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets de l'activité d'assurance						
Produits nets des immeubles de placement						
Produits nets des immobilisations en location simple						
Produits nets de l'activité de promotion immobilière						
Autres produits et charges	103.370	159.681	(56.311)	78.511	135.230	(56.719)
Total net des produits et charges des autres activités	103.370	159.681	(56.311)	78.511	135.230	(56.719)

Note 6 - CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

	31/12/2025	31/12/2024
Charges de personnel	931.120	852.948
Impôts et taxes	87.898	81.584
Charges externes	588.300	558.071
Autres charges générales d'exploitation	44.150	28.510
Total	1.651.468	1.521.113

Note 7 - COUT DU RISQUE DE LA PERIODE

	31/12/2025	31/12/2024
Dotations nettes des reprises	2 426	(5 600)
Dépréciation du risque de crédit des prêts et créances	(21 740)	(46 925)
Dépréciation du risque de crédit des titres	2 439	42 438
Risques et charges	21 727	(1 113)
Dotations nettes des reprises		
Engagements de financement		
Engagements de garantie		
Autres	(18 737)	(20 414)
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	(18 737)	(20 414)
Récupérations sur prêts et créances amorties		
Coût du risque	(16 311)	(26 014)

Note 8 - GAINS ET PERTES SUR LES AUTRES ACTIFS

	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation		
Plus-values de cession	2.068	
Moins-values de cession		
Gains ou pertes sur autres actifs	2.068	

Note 9 - IMPOTS SUR LES BENEFICES

	31/12/2025	31/12/2024
CHARGE NETTE DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES		
Charge d'impôts courants	608.663	569.829
Charge nette d'impôt différés de l'exercice	61.494	48.906
Charge nette de l'impôt sur les bénéfices	670.157	618.735

TAUX EFFECTIF D'IMPOT

	31/12/2025	31/12/2024
Résultat avant impôt	1.434.718	1.490.122
Charges d'impôt sur les bénéfices	670.157	618.735
Taux d'impôt effectif moyen	46,71%	41,52%

Note IAS 40 - Immeubles de placement

	Valeur brute au 31/12/2024	Acquisitions	Cessions	Reclassements et variation de périmètre	Valeur brute au 31/12/2025	Juste valeur au 31/12/2025
Valeur brute	12.514	-	-	-	12.514	13.160
Amortissement et dépréciations						
Net	12.514				12.514	13.160

Note - IFRS 16

	31/12/2025	31/12/2024
Détail des charges des contrats de location		
Charges d'intérêts sur les dettes locatives	(17.883)	(21.015)
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation	(133.462)	(156.449)
Actifs au titre de droits d'utilisation (preneur)		
Immobilisations corporelles	1.870.194	1.635.892
dont droits d'utilisation	457.007	630.740
Passifs au titre de la dette locative		
Comptes de régularisation et autres passifs	1.869.021	2.019.246
dont dettes de location	478.200	659.939

Note - IFRS 16

	31/12/2024	Augmentations	Diminutions (échéances)	Autres (effet révisions/résiliations)	31/12/2025
Immobilier					
Valeur brut	1.231.741	123.212	(15.825)	(379.717)	959.409
Amortissements et dépréciations	(622.174)	(125.460)	15.825	209.675	(522.133)
Total Immobilier	609.566	(2.248)		(170.042)	437.276
Mobilier					
Valeur brut	32.764	8.159	(539)	(1.930)	38.454
Amortissements et dépréciations	(11.590)	(8.003)	539	331	(18.723)
Total Mobilier	21.174	156		(1.599)	19.731
Total droit d'utilisation	630.740	(2.092)		(171.642)	457.007

	31/12/2024	Augmentations	Remboursements	Autres	31/12/2025
Variation de l'obligation locative					
Dette locative	659.939	131.370	(134.827)	(178.282)	478.200



COOPERS AUDIT

83, Avenue Hassan II
20.100 Casablanca

GROUPE AL BARID BANK

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION PROVISOIRE DES COMPTES CONSOLIDES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025

Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire consolidée d'Al Barid Bank et ses filiales (Groupe ABB) comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection des notes annexes au terme de l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025. Cette situation provisoire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 5 308 928, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 764 561.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire des états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la banque et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états financiers consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Al Barid Bank au 31 décembre 2025, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 27 mars 2026

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton
7 Bd. Driss Slaoui - Casablanca
Tél : 05 22 54 28 00 Fax : 05 22 29 96 70

Faiçal MEKOUAR
Associé

COOPERS AUDIT MAROC S.A.

COOPERS AUDIT MAROC
Siège Social: 83 Avenue Hassan II
Casablanca
Tél: 0521 42 11 900 Fax: 0522 27 47 34

Abdelilah LAGHCHAOU
Associé



Principaux acteurs de la gestion des risques Gouvernance et Dispositif de Gestion des Risques d'Al Barid Bank

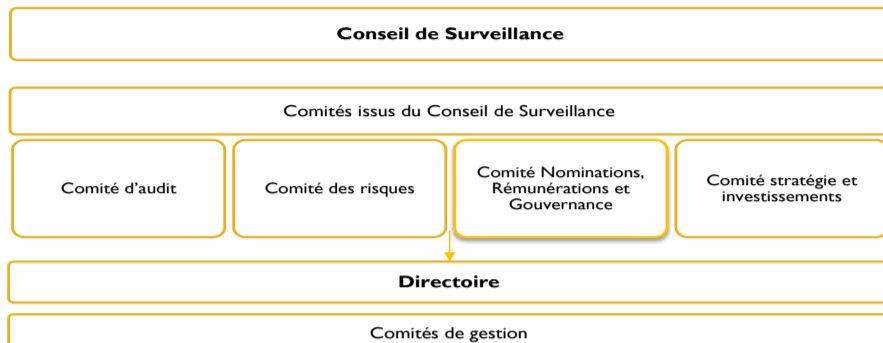
1. Mode de gouvernance :

Le mode de gouvernance d'Al Barid Bank repose sur un Conseil de Surveillance et un Directoire chargés de veiller au bon fonctionnement de la Banque.

Le Conseil de Surveillance assume le rôle d'organe d'administration de la Banque et le Directoire assume le rôle d'organe de direction.

Le Conseil de Surveillance est assisté par des comités spécialisés qui contribuent à appréhender en profondeur les différents aspects de l'activité de la Banque et à formuler les recommandations permettant au Conseil de Surveillance d'exercer pleinement ses prérogatives.

Le Directoire garantit la cohérence et la convergence des actions et des énergies déployées au sein de la Banque. Pour assurer l'efficacité et la coordination des actions, le Directoire supervise les comités de gestion couvrant les différents domaines d'activité de la Banque.



CONSEIL DE SURVEILLANCE

➤ Composition du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance d'Al Barid Bank, filiale de Barid Al-Maghrib, compte, à fin décembre 2025, douze membres répartis comme suit :

- Quatre mandats pour le Groupe Barid Al-Maghrib ;
- Un mandat pour la Caisse de Dépôt et de Gestion ;
- Cinq mandats représentant : le ministère de l'Industrie et du Commerce, le Ministère délégué auprès du Chef du gouvernement chargé de l'Administration de la Défense nationale, la Direction des Entreprises Publiques et de la Privatisation, la Direction du Trésor et des Finances Extérieures, et l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'Etat ;
- Deux mandats pour des administrateurs indépendants.

M. Ahmed Amin BENDJELLOUN TOUIMI	Membre et Président du Conseil de Surveillance Premier mandat : 2010 Mandat : 2025-2028 Détient d'autres mandats notamment, au sein du Groupe Barid Al-Maghrib Il occupe actuellement le poste de Directeur Général de Barid Al-Maghrib.
M. Ryad MEZZOUR	Membre du Conseil de Surveillance Premier mandat : 2022 Mandat : 2025-2028 Détient plusieurs mandats dans des Etablissements Publics et notamment Président du Conseil d'Administration de Barid Al Maghrib. Il occupe actuellement, le poste de Ministre de l'Industrie et du Commerce.
BARID AL MAGHRIB, représenté par M. Ahmed Amin BENDJELLOUN TOUIMI	Membre du Conseil de Surveillance Premier mandat : 2010 Mandat : 2025-2028
CAISSE DE DÉPOT ET DE GESTION, représentée par M. Khalid SAFIR	Membre du Conseil de Surveillance Premier mandat : 2010 Mandat : 2025-2028 M. Safir occupe actuellement le poste de Directeur Général de la CDG.
M. Adnane MOUDDEN	Membre du Conseil de Surveillance Premier mandat : 2013 Mandat actuel : 2025-2028 Détient d'autres mandats notamment au sein du Groupe Barid Al-Maghrib. Il occupe actuellement le poste de Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Support à Barid Al-Maghrib.
M. Saïf Eddine SENOUCI	Membre du Conseil de Surveillance Premier mandat : 2023 Mandat : 2025-2028 Représentant du Ministère délégué chargé de l'Administration de la Défense Nationale.
M. Khalid EL HATTAB	Membre du Conseil de Surveillance Premier mandat : 2023 Mandat : 2023-2026 Représentant de l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'Etat (ANGSPE).
Mme Kenza MOUSSAOUI CHEFCHAOUNI	Membre du Conseil de Surveillance Premier mandat : 2024 Mandat : 2025-2028 Elle occupe actuellement le poste de Directeur Commercial et Membre du Comité Exécutif au sein de Barid Al-Maghrib.
Mme Jihane EL MENZHI	Membre du Conseil de Surveillance Premier mandat : 2024 Mandat actuel : 2025-2028 Elle occupe actuellement, le poste de Cheffe de la Division de l'Activité Bancaire et la Stabilité Financière au sein de la Direction du Trésor et des Finances Extérieures.
M. Hicham EL MDAGHRI	Membre du Conseil de Surveillance Premier mandat : 2024 Mandat : 2025-2028 Détient d'autres mandats dans des Etablissements Publics. Il occupe actuellement le poste de Chef de la Division des Infrastructures à la Direction des Entreprises Publiques et de la Privatisation.
Mme Jihane ERRACHIDI	Membre indépendant du Conseil de Surveillance Premier mandat : 2024 Mandat actuel : 2024-2027
Mme Samia KABBAJ	Membre indépendant du Conseil de Surveillance Premier mandat : 2024 Mandat actuel : 2024-2027

Le Conseil compte parmi ses membres, deux administrateurs indépendants nommés en 2024.

Un administrateur est qualifié d'indépendant, sans préjudice des exigences de compétence et d'expérience, lorsqu'il n'entretient aucune relation en amont ou en aval, de quelque nature que ce soit, avec la Banque, son Groupe ou sa direction qui puisse compromettre ou altérer son objectivité dans le cadre de l'exercice de ses missions au sein du Conseil de Surveillance. En conséquence, pour être considéré comme indépendant, un membre du Conseil de Surveillance doit, selon la définition de la circulaire n°5/W/16 de Bank Al-Maghrib, satisfaire notamment aux conditions et critères ci-après :

- Ne pas avoir été membre de l'organe d'administration de la Banque au cours des six dernières années ;
- Ne pas être salarié ou membre de l'organe de direction de la Banque, représentant permanent, salarié ou membre de l'organe d'administration d'un actionnaire ou d'une entreprise que la Banque consolide et ne pas l'avoir été au cours des trois années précédentes ;
- Ne pas être membre de l'organe de direction ou d'administration d'une entreprise dans laquelle la Banque détient une participation quel que soit le pourcentage de détention et ne pas l'avoir été au cours des trois années précédentes ;
- Ne pas être membre de l'organe de direction ou d'administration d'une entreprise dans laquelle la Banque dispose d'un mandat au sein de son organe d'administration ou dans laquelle un membre des organes de direction ou d'administration de la Banque, en exercice ou l'ayant été depuis moins de trois ans, détient un mandat au sein de son organe d'administration ;
- Ne pas être membre des organes d'administration ou de direction d'un client ou fournisseur significatifs de la Banque ou de son Groupe d'appartenance, ou pour lequel la Banque ou, le cas échéant, son Groupe en amont et en aval représente une part significative de l'activité ;
- Ne pas avoir de lien de parenté, jusqu'au deuxième degré, avec un membre de l'organe de direction ou d'administration de la Banque ou son conjoint ;
- Ne pas avoir exercé un mandat de commissaire aux comptes au sein de la Banque au cours des trois années précédentes ;
- Ne pas avoir exercé un mandat de conseil de la Banque au cours des trois années précédentes.

La qualification de membre indépendant fait l'objet d'un examen du Comité Nominations, Rémunérations et Gouvernance.

➤ Rôle du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Banque par le Directoire. A toute époque de l'année, il opère des vérifications et les contrôle qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utile à l'accomplissement de sa mission.

Les membres du Conseil sont nommés par les actionnaires afin de superviser la gestion des activités de la Banque.

Ainsi le rôle du Conseil de Surveillance a trait à l'examen des décisions de la direction de la Banque, à la pertinence des systèmes et des contrôles, et à la mise en œuvre de ses politiques. Dans le cadre de son rôle, le Conseil de Surveillance prend les décisions importantes en ce qui concerne les grandes orientations, participe à la planification stratégique, et passe en revue le rendement et l'efficacité de la direction de la Banque.

Le Conseil de Surveillance exerce ses fonctions, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur et veille à l'application des bonnes pratiques en matière de gouvernance.

C'est ainsi que le Conseil de Surveillance :

- Approuve les orientations stratégiques de la Banque ;
- Procède à la surveillance des activités et des risques ;
- Examine et approuve les projets de budget annuel qui lui sont présentés par le Directoire ;
- Ratifie, après leur validation par le Comité Stratégie et Investissements, les projets de croissance ou d'investissement à caractère stratégique ;
- Prend connaissance des principales modifications apportées à l'organigramme de la Banque ;
- Définit le degré d'aversion aux risques et approuve la stratégie et la politique en matière de gestion des risques ;
- S'assure de l'adéquation du capital interne au degré d'aversion aux risques et au profil de risque de la Banque ;
- Définit le cadre global de la gouvernance d'Al Barid Bank, ses principes et ses valeurs, y compris le code de Déontologie favorisant l'intégrité et la remontée rapide des problèmes à des niveaux élevés de l'organisation et veille à sa diffusion ;
- Examine les rapports émis par les différents comités spécialisés ;
- Procède, au moins une fois par an, à l'examen de l'activité et des résultats du contrôle interne ;
- Veille à ce que les transactions avec les parties liées, y compris les opérations intragroupes, soient identifiées, évaluées et soumises à des restrictions appropriées ;
- Autorise les conventions réglementées ;
- Approuve une politique de rémunération compatible avec les objectifs à long terme d'Al Barid Bank et visant à prévenir les conflits d'intérêts et à promouvoir une gestion efficace des risques ;
- Met en place, le cas échéant, des plans adéquats pour le renouvellement de ses membres, ainsi que des principaux dirigeants de la Banque ;
- Prend en considération, dans le cadre de l'accomplissement de ses missions, les intérêts légitimes des actionnaires, des déposants et des autres parties prenantes ;
- S'assure que la Banque entretient des relations régulières avec les autorités de supervision.

Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance édicte d'une part les modalités d'organisation, le mode de fonctionnement, les pouvoirs et les attributions du Conseil de Surveillance et, d'autre part, les règles de déontologie qui s'imposent à ses membres.

Le règlement intérieur consacre notamment des dispositions sur la formation et la compétence des membres, l'indépendance, le cumul des mandats et la limitation du nombre de renouvellement des mandats, les droits et obligations des membres (en termes de disponibilité, d'assiduité et de respect de la politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts), l'évaluation du fonctionnement du Conseil ainsi que l'information des actionnaires.

➤ Réunions du Conseil de Surveillance

Conformément aux dispositions légales et statutaires, le Conseil de Surveillance se réunit au siège social ou dans tout autre endroit indiqué dans la convocation, aussi souvent que l'intérêt de la Banque l'exige et au moins quatre fois par an.

Des réunions spécifiques portant sur la stratégie, l'organisation, le contrôle interne et la gestion des risques ou tout autre sujet, peuvent être organisées selon les priorités et les besoins.

Les sujets abordés régulièrement par le Conseil de Surveillance sont : rapports trimestriels du Directoire, comptes sociaux et consolidés trimestriels, conventions réglementées, analyse des travaux des comités spécialisés et questions diverses pour information.

➤ Comités émanant du Conseil de Surveillance

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, le Conseil de Surveillance a institué des comités consultatifs spécialisés (désignés ci-après par les « Comités ») chargés d'analyser en profondeur certaines questions spécifiques et de le conseiller à cet effet.

Une charte définissant les missions ainsi que les modalités de fonctionnement et de tenue des réunions de chaque comité est approuvée par le Conseil de Surveillance.

Pour la prise de ses décisions, le Conseil de Surveillance soumet aux Comités toute question entrant dans leur champ de compétence.

Chaque Comité adresse au Conseil de Surveillance un rapport retraçant les conclusions de ses travaux ainsi que les recommandations qu'il estime utiles pour l'amélioration de la gestion de la Banque.

Les membres des Comités exercent leurs fonctions en toute indépendance et veillent à sauvegarder leur intégrité et à réaliser leur mission conformément aux objectifs arrêtés.

Les comités spécialisés du Conseil de Surveillance se sont réunis aux fréquences prévues et aux dates préalablement arrêtées. Leurs réunions font toutes l'objet d'un procès-verbal.

Un rapport de synthèse de chaque comité est présenté et commenté au prochain Conseil.

a. Comité d'Audit

Le Comité d'Audit se réunit, au moins, une fois par trimestre et chaque fois que l'intérêt de la Banque l'exige.

Attributions

Le Comité examine et émet des recommandations au Conseil de Surveillance au sujet des comptes de la Banque.

Le Comité assure le suivi de l'activité du contrôle interne à travers les actions suivantes :

- L'appréciation du programme de la fonction du contrôle interne et de la qualité de ses services et ce, en examinant ses rapports et en suivant ses réalisations par rapport au plan annuel qui fait l'objet d'une validation ;
- Le suivi de la mise en œuvre des recommandations de la fonction du contrôle interne par l'examen des comptes rendus de suivi ;
- L'examen du résultat des missions réalisées par les fonctions de contrôle périodique ;
- Les reportings sur le suivi des différentes recommandations.

En outre, le Comité d'Audit valide annuellement le plan d'audit établi par l'Audit Interne. Il a connaissance des programmes des missions d'audit internes et externes réalisées, des recommandations formulées et de leur suivi.

Le Comité d'Audit est composé de :

- Mme Samia KABBAJ ; Présidente et Membre
- M. Adnane MOUDDEN ; Membre
- Mme Jihane EL MENZHI ; Membre
- M. Hicham EL MDAGHRI ; Membre



b. Comité des Risques

Le Comité des Risques se réunit, au moins, une fois par trimestre et chaque fois que l'intérêt de la Banque l'exige.

Attributions

Le Comité examine la stratégie globale et l'appétence en matière de risques d'Al Barid Bank ainsi que les stratégies risques (risques de crédit, risques de marché, risques opérationnels ...) et d'assister le Conseil de Surveillance dans ces domaines.

Le Comité assiste le Conseil de Surveillance dans son rôle de contrôle de la mise en œuvre de cette stratégie par le Directoire et par le responsable de la fonction de gestion des risques.

Dans le cadre de ses missions, le Comité :

- Informe de la désignation des responsables des risques, du contrôle périodique et de la conformité. Ces responsables rendent compte au comité de l'exercice de leurs missions ;
- Examine les limites de risques proposées par le Directoire et les soumet à l'approbation du Conseil de Surveillance ;
- Donne un avis sur la cartographie des risques ;
- Procède, au moins trimestriellement, au suivi de la situation de la Banque en matière de liquidité et de solvabilité ;
- Examine l'efficacité des politiques et procédures mises en place en matière de risques permettant d'assurer la conformité de l'ensemble des activités aux lois et règlements dans ce domaine ;
- Procède au suivi des risques juridiques et principaux dossiers contentieux d'Al Barid Bank.

Le Comité des Risques est composé de :

- Mme Jihane ERRACHIDI ; Présidente et Membre
- M. Adnane MOUDDEN ; Membre
- Mme Jihane EL MENZHI ; Membre
- M. Hicham EL MDAGHRI ; Membre

c. Comité Nominations, Rémunérations et Gouvernance

Le Comité Nominations, Rémunérations et Gouvernance se réunit aussi souvent que nécessaire et, dans la mesure du possible, au moins deux fois par an.

Attributions

Le Comité est chargé d'examiner et de faire des propositions ou des recommandations au Conseil de Surveillance sur les sujets suivants :

- La composition du Conseil de Surveillance et de ses comités ;
- La nomination des membres des instances de gouvernance de la Banque ;
- La politique de rémunération de manière générale et particulièrement les éléments de rémunération et les avantages dont bénéficient les membres des instances de gouvernance de la Banque ;
- Les règles et les pratiques de gouvernance de la Banque.

Le Comité Nominations, Rémunérations et Gouvernance est composé de :

- M. Ryad MEZZOUR ; Président et Membre
- M. Ahmed Amin BENDJELLOUN TOUIMI ; Membre
- M. Khalid SAFIR ; Membre
- M. Khalid EL HATTAB ; Membre

d. Comité Stratégie et Investissements

Le Comité Stratégie et Investissements se réunit aussi souvent que nécessaire et, dans la mesure du possible, au moins deux fois par an.

Attributions

Le Comité est chargé d'examiner les questions relevant de la stratégie de la Banque. A ce titre, il procède à :

- L'évaluation de la position stratégique de la Banque compte tenu de l'évolution de son environnement ainsi que les axes de développement à moyen et à long terme ;
- L'étude des projets de développement de la Banque notamment en matière de :
 - Croissance externe : opérations de création, d'acquisition ou de cession de filiale ;
 - Opérations sur le capital de la Banque.
- L'appréciation des risques liés à ces projets et opérations ;
- L'examen du budget annuel de la Banque.

Le Comité examine toute question soulevée par le Conseil de Surveillance en matière de stratégie, investissement, croissance interne et externe.

Le Comité Stratégie et Investissements est composé de :

- M. Ahmed Amin BENDJELLOUN TOUIMI ; Président et Membre
- M. Khalid SAFIR ; Membre
- M. Khalid EL HATTAB ; Membre
- M. Hicham EL MDAGHRI ; Membre

DIRECTOIRE

Composition du Directoire

Les membres du Directoire sont nommés pour une durée de trois ans par le Conseil de Surveillance, qui confère à l'un d'eux la qualité de Président.

Le Directoire de la Banque est composé de cinq membres :

M. Al-Amine NEJJAR	Membre et Président du Directoire Premier mandat : 2023 Mandat : 2023-2025 Il assure dans le cadre du Directoire la gestion quotidienne de la Banque et représente celle-ci vis-à-vis des tiers. Détiend d'autres mandats : Président du Conseil d'Administration de Barid Cash et Administrateur de Sofac.
M. M'hamed EL MOUSSAOUI	Membre du Directoire Premier mandat : 2010 Mandat : 2023-2025 Il occupe actuellement le poste de Directeur Général. Détiend d'autres mandats : Administrateur de Barid Cash et Sofac.
M. Mohammed KETTANI	Membre du Directoire Premier Mandat : 2022 Mandat : 2025-2027 Il occupe actuellement le poste de Directeur Général. Détiend d'autres mandats : Administrateur de Barid Cash et Sofac.
Mme Mounya DINAR	Membre du Directoire Premier Mandat : 2025 Mandat : 2025-2027 Elle occupe actuellement le poste de Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Marchés des Capitaux, Finances et Contrôle de Gestion.
M. Abderrahman BENHAYOUN	Membre du Directoire Premier Mandat : 2025 Mandat : 2025-2027 Il occupe actuellement le poste de Directeur Général Adjoint en charge de la Banque Commerciale.

Rôle du Directoire

L'organe de direction est l'organe exécutif d'Al Barid Bank. Il dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Banque, Il assure la gestion de la Banque, sous le contrôle du Conseil de Surveillance.

L'organe de direction prend ses décisions de manière collégiale et veille à la cohérence permanente entre les divers objectifs de rentabilité, de développement, de profil de risque et d'adéquation des fonds propres.

Le fonctionnement du Directoire est régi par les dispositions légales et statutaires ainsi que par son règlement intérieur en veillant à l'application des pratiques de bonne gouvernance.

Réunions du Directoire

L'organe de direction se réunit suivant un calendrier préétabli fixé par lui à l'initiative du Président pour délibérer sur les questions relevant de ses prérogatives.

Les sujets abordés régulièrement par l'organe de direction ont trait à la gestion courante de la Banque, à sa stratégie et ses orientations opérationnelles.

Comités issus du Directoire

Soucieux du respect des dispositions légales, réglementaires et des bonnes pratiques de gouvernance, l'organe de direction a instauré un ensemble de Comités qui lui permettent de piloter la Banque et d'atteindre ses objectifs stratégiques.

Ci-après les différents comités de gestion, leurs principales attributions et leur fréquence :

Comités	Attributions	Fréquence
Comité du Directoire	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre les orientations telles que fixées par le Conseil de Surveillance et le Directoire ; - Suivre la mise en œuvre du plan de développement stratégique ; - Décider des propositions d'investissement, d'acquisition, de placement, de cession, de recrutement, de communication et de commercialisation de produits, de crédits, de partenariats, de gestion commerciale, des risques, de gestion comptable et financière, et de manière générale toute proposition dont les attributions dépassent celles des comités ad hoc - Suivre régulièrement les réalisations de la Banque sur l'ensemble des sujets majeurs (commercial, risques, etc) ; - Évaluer et émettre des propositions sur ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> • Les orientations, les objectifs stratégiques et les programmes d'actions d'Al Barid Bank et veiller au suivi de leur mise en œuvre ; • La politique de partenariats de la Banque et suivi des accords de partenariat stratégique. - Initier les projets impactant le fonctionnement et le développement de la Banque. - Émettre au besoin et tant que nécessaire un avis sur les sujets et thématiques qui lui sont soumis ; - Procéder à l'ensemble des arbitrages qui lui sont soumis ; - Effectuer une analyse de la veille stratégique et commerciale. 	Hebdomadaire
Comité de Direction	<ul style="list-style-type: none"> - Représente l'instance de réflexion, de concertation et d'échange sur les orientations opérationnelles de la Banque. Ce Comité : <ul style="list-style-type: none"> - Suit l'activité et les réalisations de chaque Direction de la Banque et assure la coordination entre les différentes entités de la Banque ; - Permet d'assurer la communication entre le Directoire, les Pôles, et les différentes Directions transverses ; - Permet de Communiquer des informations générales relatives à la vie de la Banque. 	Trimestriel
Comité de Transformation	<ul style="list-style-type: none"> - Valider la traduction du plan stratégique périodique de la banque en plan de transformation et programmes de mise en œuvre. - Piloter l'état d'avancement macro du Plan de Transformation de la banque. - Suivre les réalisations, l'état d'avancement et la feuille de route des projets du Plan de Transformation. - Suivre la concrétisation des ambitions fixées dans le cadre du plan stratégique de la banque. - Arbitrer les points décisionnels impliquant une orientation stratégique forte de la banque. - Effectuer des focus sur des thématiques stratégiques, au besoin. 	3 fois par an
Comité ALM	<ul style="list-style-type: none"> - Optimiser la rentabilité des fonds propres tout en préservant un niveau acceptable des risques financiers (risque de taux, de change et de liquidité) ; - Assurer une allocation des fonds propres de manière à adapter le volume de l'activité à l'évolution du marché ; - Définir, mettre en œuvre et assurer un suivi de la gestion du bilan ; - Protéger les marges d'intérêt de la banque contre toute évolution défavorable des conditions du marché afin de garantir la longévité et la continuité des résultats ; - Réaliser les exercices de stress tests en matière de liquidité et de taux ; - Mettre en place des montages financiers et concevoir des instruments de suivi et d'analyse performants. 	Trimestriel
Comité Placements	<ul style="list-style-type: none"> - Superviser l'ensemble des activités de placement et l'analyse des performances ; - Décider des placements et procéder aux arbitrages conformément à la politique de placement et dans des limites risques approuvés par le Conseil de Surveillance ; - Suivre les indicateurs de risques relatifs aux positions et placement de la Banque ; - Anticiper l'évolution de l'environnement financier et réglementaire de la banque et intégrer leur impact sur les grands équilibres du bilan ; - Assurer une gestion dynamique des fonds propres de la banque et leur adéquation aux différentes contraintes réglementaires et aux seuils de tolérance fixés en interne ; - Assurer le pilotage des différentes activités de la salle des marchés par une meilleure gestion du couple gestion/rentabilité. 	Trimestriel
Comité Global des Risques	<ul style="list-style-type: none"> - Superviser le dispositif mis en place pour la gestion des risques (crédits, marchés et opérationnels) ; - Suivre l'évolution de la cartographie des risques ; - S'assurer que les actions relatives au plan d'atténuation des risques sont bien mises en place ; - Suivre l'avancement des travaux liés au Plan de Continuité d'Activité ; - S'assurer que les exigences réglementaires édictées par Bank Al Maghrib sont respectées. 	3 fois par an
Comité Contrôle Interne	<ul style="list-style-type: none"> - Veiller sur la cohérence et l'efficacité du dispositif de contrôle interne compte tenu du profil de risque de la Banque et des exigences réglementaires édictées par Bank Al Maghrib ; - Assurer le suivi des actions de contrôle permanent et périodique, ainsi que les actions d'amélioration des processus en vue d'atténuer les risques. 	3 fois par an
Comité Conformité	<ul style="list-style-type: none"> - S'assurer que tous les produits et activités proposés dans les réseaux de distribution sont conformes aux dispositions législatives et réglementaires ainsi que l'intégration des aspects réglementaires dans l'ensemble des procédures ; - Examiner le tableau de bord de l'Entité Conformité et valider les dispositifs de lutte contre le blanchiment des capitaux et de lutte contre le financement du terrorisme ; - Procéder à l'examen et la validation des rapports établis par la Fonction Conformité ainsi que le respect des délais réglementaires desdits rapports ; - Examiner les sujets liés à la mise en œuvre des actions liées à la CNDP ; - Examiner les indicateurs relatifs à la formation sur les dispositifs LAB/LFT, PDCP, Déontologie ; - Donner son avis sur l'organisation et le fonctionnement. 	3 fois par an
Comité Qualité et Satisfaction Clients	<ul style="list-style-type: none"> - Surveiller la qualité de service à travers l'évolution des indicateurs, l'analyse des constats et la proposition des objectifs d'amélioration ; - Améliorer la qualité de service et la satisfaction client de manière continue ; - Analyser les résultats des enquêtes de satisfaction et des visites mystères et propose des actions d'amélioration au bénéfice du client ; - Décider des améliorations du système de management de la Qualité ; - Veiller à l'efficacité du processus de traitement des réclamations et l'amélioration des processus qui sont à leur origine ; - Analyser les dysfonctionnements relevés et mise en place des actions correctives. 	Semestriel
Comité Réseau	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre les réalisations commerciales des régions par rapport aux objectifs ; - Coordonner les actions de pilotage du réseau ; - Suivre les besoins de fonctionnement du réseau ; - Suivre les lancements de nouveaux produits. 	Mensuel
Comité Commercial	<ul style="list-style-type: none"> - Analyser les réalisations commerciales ; - Valider et supervise les activités commerciales en fonction de la stratégie de la Banque ; - Passer en revue les actions du Développement Commercial ; - Suivre les actions de marketing, de communication et permet de valider les plans d'actions relatifs aux nouveaux produits à lancer ; - Faire le point sur les différentes campagnes de communication ; - Présenter les différentes études et benchmarks réalisés ; - Faire le point sur la veille concurrentielle. 	Mensuel
Comité Achats & Moyens Généraux	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre et évaluer les performances des activités des services achats de la Banque - Suit, délibère et arbitre de la passation des marchés suivant le règlement des marchés et les procédures internes ; - Met en œuvre la politique de réduction des coûts d'achat ; - Propose toutes modifications et amendements du Règlement des marchés, modalités et conditions de passation des marchés, composition des commissions. 	Mensuel



Comité des Crédits	<ul style="list-style-type: none"> Statuer sur les dossiers de crédits adressés aux Particuliers et à la TPE PRO au suivant les pouvoirs d'octroi ; Statuer sur les demandes de dérogations dans le respect des procédures internes ; 	Continu
Comité SI & Sécurité SI	<ul style="list-style-type: none"> Organiser et animer des échanges avec le Directoire et les différentes équipes métiers afin d'identifier les besoins ; Manager les équipes et gérer l'organisation du pôle SI ; Piloter et accompagner la banque dans la conduite du changement ; Assurer la veille technologique permanente ; Superviser la sécurité des données et des systèmes informatiques de la banque ; Garantir la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données, ainsi que de mettre en place des mesures de protection contre les cyberattaques et les violations de données. 	Trimestriel
Comité RH	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer de la mise en place des politiques de ressources humaines, notamment les politiques d'embauche, de rémunération, de formation et de perfectionnement, de reconnaissance et d'évaluation du personnel de l'organisation, et formuler des recommandations au Directoire, s'il y a lieu ; Superviser les domaines liés à la stratégie et à la fonction des RH, notamment les importantes questions liées aux relations du travail et à la rémunération du personnel ; Mettre en place les orientations pour la mise en place des procédures internes et du règlement intérieur. 	Trimestriel
Comité Nouveaux Produits	<ul style="list-style-type: none"> Statuer sur les nouveaux produits et services à mettre en place dans le cadre du développement des activités de la Banque ; Présenter les différentes études et benchmarks réalisés ; Mettre en place les orientations pour la mise en place de nouveaux produits ; Présentation des nouveaux produits ; Veiller à la conformité des nouveaux produits par rapport aux exigences légales et réglementaires. 	Semestriel
Comité PCA	<ul style="list-style-type: none"> Faire le point et apporter les ajustements nécessaires pour la bonne gestion de toute crise ou pandémie ; Remonter les incidents et problèmes intervenus par domaine métier et décider des actions à mener afin de garantir la continuité de l'activité ; Veiller au bon déroulement des mesures mises en place et les adapter à l'évolution des crises ou pandémies ; Etablir et mettre à jour le Plan de continuité des activités de la Banque. 	Au besoin (Quotidien/ Hebdomadaire/ Mensuel)

2. Principaux acteurs de la gestion des risques :

La gestion des risques de la Banque est supervisée par le Conseil de Surveillance, ses comités spécialisés, notamment le Comité d'Audit et le Comité des Risques. La gestion courante est assurée par les différents acteurs sous la conduite du Directoire.

La gestion des risques est encadrée par une stratégie globale de gestion des risques validée par le Conseil de Surveillance qui définit le cadre d'appétence aux risques de la Banque et les différents dispositifs pour une bonne maîtrise des risques. Cette stratégie est appuyée par des politiques détaillées par nature de risques.

Les acteurs du dispositif de gestion des risques et de contrôle sont les suivants :

> Risk Management

Le Risk Management a pour mission principale de mettre en place un dispositif de gestion des risques conforme aux orientations du management de la Banque et des exigences réglementaires. Dans l'exercice de ses fonctions, il concilie une totale indépendance par rapport aux métiers et une collaboration étroite avec les entités opérationnelles qui sont responsables, en premier ressort, des opérations qu'elles réalisent. Dans ce cadre, le Risk Management :

- Contribue à la définition et la mise à jour de la politique de gestion globale des risques ;
- Propose les limites risques de la Banque et suit leur respect par les opérationnels ;
- Met en œuvre le dispositif de pilotage et de suivi de ces risques et rend compte régulièrement de leur nature et leur ampleur au Directoire ;
- Recense et évalue l'ensemble des risques encourus ;
- Définit, en concertation avec les métiers, les plans d'action pour la réduction des risques majeurs ;
- Définit les méthodes et procédures d'analyse, de mesure, d'approbation et de suivi des risques ;
- Met en place un dispositif de continuité d'activité conforme aux exigences réglementaires ;
- S'assure de l'adéquation permanente des fonds propres par rapport au niveau des risques ;
- Tient le Directoire informé de l'exposition de la Banque à l'ensemble des risques encourus ;
- Produit les reportings Risque internes et réglementaires.

> Division Conformité & Direction Adjointe Affaires Juridiques

Ces deux entités veillent à la conformité de la Banque aux lois et règlements en vigueur et assurent la veille juridique et réglementaire.

> Audit Interne et Inspection

Ces deux entités sont en charge du contrôle périodique de l'ensemble des activités et process de traitement de la Banque. Elles sont rattachées à la Présidence du Directoire.

> Direction Engagements

Cette entité a pour mission principale de veiller à la qualité des engagements de la Banque et de mettre en œuvre la politique de crédit validée par les instances de gouvernance de la Banque.

Elle a pour rôle de veiller au bon déroulement des processus de traitement des dossiers de crédit.

> Direction Contrôle Permanent

Cette entité est en charge de la conception et de l'animation du dispositif de contrôle permanent dans toutes les lignes métiers de la Banque.

Elle est structurée en deux divisions, l'une en charge du contrôle du réseau et l'autre des entités centrales (Finances, back-office, etc.).

La Division Contrôle Permanent est en charge de la mise en œuvre des diligences du contrôle permanent au niveau des entités centrales d'Al Barid Bank. Elle est structurée en :

- Service contrôle interne de la Direction des Traitements et Flux regroupant l'ensemble des centres de traitement Back office ;
- Service contrôle interne SI est en charge de la conception, la structuration, le déploiement et le suivi de la mise en œuvre du dispositif de contrôle permanent au sein de la Direction Systèmes d'Information ;
- Service contrôle interne Finances, RH, crédit et juridique ;
- Service Contrôle Achats.

> Recouvrement

Le Recouvrement a pour mission de recouvrer les créances impayées, à travers différentes actions de relances (appels téléphoniques, lettres de mise en demeure...) et contribuer ainsi à réduire le coût du risque.

> Direction Contrôle de Gestion

La gestion des risques de liquidité et de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire relève en partie de la responsabilité de la Direction Contrôle de Gestion et Planification.

> Direction Adjointe Sécurité des Systèmes d'Information

Cette entité est en charge de l'élaboration des normes de sécurité informatique et contrôle leur respect permettant la maîtrise des risques SI.

> Directions opérationnelles

La responsabilité première en matière de contrôle et de gestion des risques demeure celle des pôles et métiers. En conséquence, les Directions opérationnelles (Réseau, Traitements et Flux, Activités de Marché...) intègrent la dimension risque et contrôle dans le cadre de la gestion quotidienne de leurs activités.

3. Contrôle Interne :

Le dispositif de contrôle interne de la Banque tient compte des usages professionnels les plus reconnus en la matière, notamment la réglementation régissant les établissements de crédit, les recommandations du Code Marocain des Bonnes Pratiques de Gouvernance des Entreprises et Etablissements Publics, ainsi que les recommandations du Comité de Bâle.

3.1. Description du dispositif du Contrôle Interne :

Le dispositif de contrôle interne de la Banque tient compte des usages professionnels les plus reconnus en la matière, notamment la réglementation régissant les établissements de crédit, les recommandations du Code Marocain des Bonnes Pratiques de Gouvernance des Entreprises et Etablissements Publics, ainsi que les recommandations du Comité de Bâle.

3.1. Description du dispositif du Contrôle Interne :

Le dispositif de contrôle interne de la Banque tient compte des usages professionnels les plus reconnus en la matière, notamment la réglementation régissant les établissements de crédit, les recommandations du Code Marocain des Bonnes Pratiques de Gouvernance des Entreprises et Etablissements Publics, ainsi que les recommandations du Comité de Bâle.

Le Contrôle Interne est organisé en Contrôle Permanent et Contrôle Périodique :

- Le Contrôle Permanent est assuré en premier lieu par les opérationnels et en second lieu par des fonctions spécialisées au sein des entités. En troisième lieu, une entité indépendante et dédiée est en charge des travaux de conception et de suivi de la mise œuvre des contrôles.
- Le Contrôle Périodique est assuré au moyen de missions, par des ressources autres que celles intervenant dans le Contrôle Permanent. Il est exercé par l'Audit Interne et l'Inspection.

Le Conseil de Surveillance procède, au moins une fois par an, à l'examen de l'activité et des résultats du contrôle interne.

Al Barid Bank dispose de chartes d'audit interne, de conformité et de contrôle interne validées par les instances de gouvernance, qui spécifient notamment les principes généraux, les missions, les attributions et les moyens alloués à ces fonctions.

3.2. Niveaux de Contrôle :

L'architecture générale du Contrôle Interne est structurée en quatre niveaux :

- **Le premier niveau de contrôle** qui relève de la responsabilité des opérationnels qui doivent s'assurer que les opérations réalisées sont conformes aux procédures et réglementations en vigueur.
- **Le deuxième niveau de contrôle** relève de la responsabilité du niveau hiérarchique N+1.
- **Le troisième niveau de contrôle** est celui des fonctions de contrôle permanent, de gestion des risques et de la conformité.
- **Le quatrième et dernier niveau de contrôle** est réalisé par les fonctions de contrôle périodique, à savoir l'Audit Interne et l'Inspection.

En outre, l'ensemble des processus de la Banque est organisé de manière à assurer, au long de toutes les étapes, une totale indépendance entre les unités opérationnelles chargées de l'exécution des opérations et les unités qui assurent la validation et la comptabilisation.

3.3. Moyens mis à la disposition des différents organes en charge du contrôle interne :

Moyens humains :

Les différents organes du contrôle interne sont dotés de moyens humains dédiés leur permettant d'assurer leurs missions dans des conditions adéquates.

Moyens techniques :

Al Barid Bank dispose d'une solution progiciel de « gestion des risques, contrôle, et audit interne » conformément aux exigences réglementaires. Cette solution permet la gestion du référentiel des risques et contrôles de façon automatisée et sécurisée, la garantie de la bonne exécution des plans d'audit et de contrôle, l'enregistrement des résultats d'interventions et la production des indicateurs et reportings destinés aux instances de gouvernance de la Banque.

D'autres outils d'information et de pilotage, notamment ceux du contrôle de gestion sont mis en place pour mesurer les risques et la rentabilité.

4. Gestion des principaux risques de la Banque :

Sur base consolidée, la répartition des risques pondérés par nature est fournie dans le tableau ci-dessous :

	31.12.2025	31.12.2024	Var. en %
RISQUES DE CREDIT	22 198 780	11 616 780	91,1%
RISQUES DE MARCHE	3 076 405	9 583 170	-67,9%
RISQUES OPERATIONNELS	5 575 997	4 717 877	18,2%
TOTAL RISQUES PONDERES	30 851 182	25 917 827	19,0%

4.1. Risques de crédit :

> Politique de crédit :

En matière de crédit, Al Barid Bank a pour politique d'adresser le segment des particuliers en leur offrant une gamme complète de produits composée de l'avance sur salaire, du crédit immobilier et du crédit à la consommation.

L'avance sur salaire est gérée en interne, tandis que la gestion des crédits à la consommation et immobiliers sont sous-traités chez des partenaires de référence (Sofac pour le crédit à la consommation et Wafa Immobilier pour le crédit immobilier).

Al Barid Bank octroie les crédits à l'ensemble des catégories socio-professionnelles (salariés, fonctionnaires de l'Etat, Marocains Résidents à l'Étranger (MRE), les clients à revenus irréguliers ou modestes éligibles au FOGARIM, ...etc.).

Les plafonds des crédits, les règles d'octroi et les garanties exigées sont fixés dans des fiches-produits. Al Barid Bank a mis en place, en conformité avec les exigences réglementaires, un dispositif de gestion des risques de crédit ayant pour objectif de préserver la santé et la qualité de l'ensemble des créances détenues sur les particuliers.

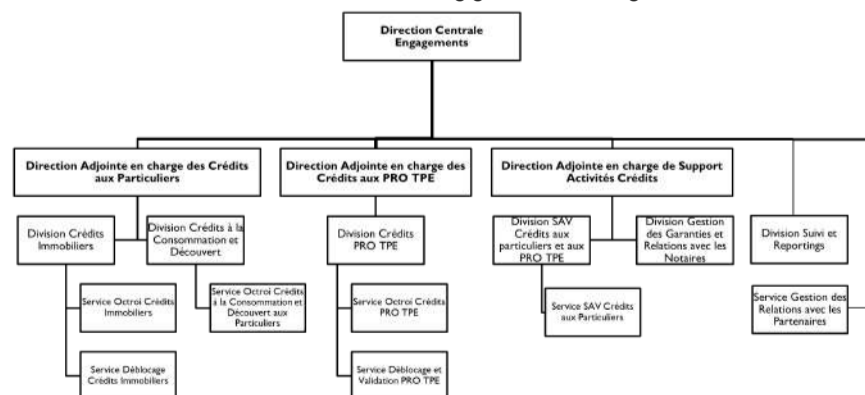
Ce dispositif se caractérise par les éléments suivants :

- Une séparation nette entre les entités en charge du montage des dossiers de crédit, de l'octroi et de la gestion des risques de crédit ;
- Une analyse-risque détaillée des demandes de crédit avant octroi ;
- Une couverture des risques par les garanties (garanties hypothécaires pour le crédit immobilier, délégations d'indemnité d'assurance en cas de décès...) ;
- Des plafonds par bénéficiaire de crédits ;
- Une tarification des crédits indexée sur le profil de risque des emprunteurs et la durée des prêts ;
- Un système de délégation de pouvoirs de signature pour l'octroi des crédits ;
- Une analyse du comportement et comptes des clients post-octroi des crédits ;
- Un dispositif de gestion des crédits sensibles ;
- Une gestion réactive du recouvrement amiable ;
- Une gestion rigoureuse du contentieux.

Les dossiers de crédit contiennent l'ensemble des pièces justificatives exigées par la réglementation de la Banque Centrale et qui permettent de s'assurer de la solvabilité du client préalablement au déblocage des crédits. Ces dossiers sont revus périodiquement pour s'assurer de leur exhaustivité.

> Organisation de la fonction crédits :

La fonction Crédit est rattachée à la Direction des Engagements, et est organisée comme suit :



Les entités en charge du suivi et de la gestion du risque de crédit sont les suivantes :

En matière de crédit immobilier : le prestataire Wafa Immobilier assure la gestion du crédit immobilier pour le compte d'Al Barid Bank. Cette gestion pour compte porte sur différents volets : l'étude-risque, la gestion des garanties, le recouvrement le SAV (service après-vente) ...etc.

Les autorisations des dossiers de crédit immobilier relèvent de la responsabilité des entités suivantes et ce, selon les niveaux de délégations en place au sein de la Banque :

- Le prestataire Wafa Immobilier ;
- La Direction des Crédits d'Al Barid Bank ;
- Le Pôle Marketing et Développement Commercial de la Banque ;
- Le Directoire au-delà d'un seuil interne.



Le Service Risques de Crédit qui relève du Risk Management d'Al Barid Bank est l'entité en charge du suivi du risque de crédit. Ce Service émet des avis risques sur les règles d'octroi, suit la qualité des engagements de la Banque à travers le calcul et le monitoring d'indicateurs de risques de crédit (impayés, coût du risque...etc.) et émet des recommandations pour maintenir la qualité du portefeuille crédits de la Banque. Conformément aux exigences réglementaires et aux bonnes pratiques, le Risk Management est indépendant des entités d'octroi des crédits (en l'occurrence la Direction des Crédits) ce qui garantit une impartialité parfaite dans l'émission de recommandations.

En matière de crédit à la consommation : le prestataire SOFAC assure la gestion du crédit à la consommation pour le compte d'Al Barid Bank. Cette gestion porte sur les différentes étapes de la chaîne de traitement des crédits à la consommation : l'étude-risque, le recouvrement...etc.

Un système de délégation de pouvoirs d'autorisation des dossiers de crédit à la consommation a été mis en place. Ces pouvoirs sont octroyés, en fonction des montants des crédits, aux entités suivantes :

- La plateforme Sofac ;
- La Direction des Crédits ;
- Le Pôle Marketing et Développement Commercial ;
- Le Directoire au-delà d'un seuil interne.

Le Service Risques de Crédit qui relève du Risk Management d'Al Barid Bank est l'entité en charge du suivi du risque de crédit. Il émet des avis-risques sur les règles d'octroi, suit la qualité des engagements de la Banque à travers le calcul et le monitoring d'indicateurs de risques de crédit (impayés, coût du risque...etc.) et émet des recommandations pour maintenir la qualité du portefeuille crédits de la Banque. Conformément aux exigences réglementaires et aux bonnes pratiques, le Risk Management est indépendant des entités d'octroi des crédits (en l'occurrence la Direction des Crédits) garantissant ainsi une impartialité parfaite dans l'émission de recommandations.

En matière du Découvert Rahty : l'autorisation des dossiers avances sur salaires incombe selon les montants en jeu et les délégations de pouvoirs définies aux entités concernées.

Le Service Risques de Crédit est l'entité en charge du suivi et de la gestion du risque de crédit au niveau d'Al Barid Bank. Ce service relève de la Direction Risk Management.

En matière de gestion des dépassements non autorisés sur compte :

- **Le Service Risques de Crédit** qui relève du Risk Management effectue un suivi quotidien des comptes enregistrant des dépassements non autorisés. Il identifie les anomalies ayant conduit à ces dépassements, remonte les alertes quotidiennes aux entités concernées et met en place en concertation avec les directions concernées des plans d'action pour corriger ces anomalies.

- **La Division Recouvrement** est responsable du recouvrement des créances nées des dépassements non autorisés.

➤ Procédures de traitements des crédits :

L'activité-crédit est encadrée par des procédures internes fixant les processus de traitement de ces crédits depuis la réception de la demande du client jusqu'à la clôture du dossier en passant par la gestion des événements SAV (rachats, changement de durée de remboursement...etc.), le recouvrement et la délivrance de la mainlevée.

➤ Centralisation des risques :

Al Barid Bank dispose d'une seule filiale, en l'occurrence Barid Cash qui est un établissement de paiement. Al Barid Bank étant la seule entité du Groupe Barid Al Maghrib habilitée à distribuer les crédits à la clientèle, les seuls engagements (crédits) du Groupe sont portés par Al Barid Bank. Celle-ci dispose d'un système d'information lui permettant d'avoir une visibilité, à tout moment sur l'ensemble des engagements et produits d'un client donné.

De plus, aucun dossier de crédit (Crédit Immobilier ou Crédit à la Consommation) ne dépasse 5% des fonds propres de la Banque, ce qui dénote de la faible exposition au risque de concentration du crédit aux particuliers au niveau d'Al Barid Bank.

➤ Système de cotation :

Pour mieux évaluer les risques liés à l'octroi des crédits, et mieux apprécier le profil risque des demandeurs de crédit, Al Barid Bank s'appuie sur un système de Scoring.

Pour le Crédit à la Consommation, Une nouvelle grille de Scoring a été mise à jour en 2022. La méthode d'obtention de cette grille s'est basée sur l'estimation du comportement de toutes les demandes, pour développer un modèle de score sur les comportements observés et estimés. Ce Scoring tient compte, notamment, des critères suivants : Durée du prêt, Montant du prêt / Revenu, Age client, Sexe Client, Situation au logement, Ancienneté dans l'emploi Client, Catégorie Profession client x Minimum Vital, Nombre d'impayés sur les 12 derniers mois.

Ce modèle de Scoring est évalué à travers l'indice de Gini ainsi que l'indice de stabilité.

Pour le Crédit Immobilier, Al Barid Bank s'appuie sur l'expertise de son partenaire Wafa Immobilier qui est responsabilisé contractuellement sur un coût du risque cible. Chaque demande de crédit immobilier fait l'objet d'une étude-risque détaillée appuyée par le rapport de solvabilité du client demandeur. Le financement du prêt immobilier donne lieu à l'inscription d'une hypothèque de premier rang en faveur d'Al Barid Bank.

➤ Provisionnement des créances en souffrance :

Le provisionnement des créances en souffrance se fait conformément à la circulaire 19/G de la Banque Centrale. Le processus de déclassement des créances en souffrance est déroulé trimestriellement en associant l'ensemble des acteurs concernés (notamment réseau, crédits, recouvrement, risques, juridique, contentieux, comptabilité, traitements et SI) avec la validation du Directoire.

➤ Périodicité de revue des dossiers de crédit :

Les dossiers de crédit sont revus à chaque fois que les circonstances l'exigent et au minimum une fois par an.

➤ Ratio de solvabilité :

A fin décembre 2025, le ratio de solvabilité sur base consolidée s'élève à :

	31.12.2025	31.12.2024
Ratio T1	18,95%	19,85%
Ratio T2	0,39%	0,93%
Ratio de solvabilité	19,33%	20,78%

A fin décembre 2025, le montant des risques pondérés de crédit, sur base consolidée, s'élève à 22 198 780 KMAD comme le montre le tableau suivant :

	31.12.2025	31.12.2024	Var. en KMAD	Var. en %
RISQUES DE CREDIT	22 198 780	11 616 780	10 582 000	91,1%

➤ Approbation par le Conseil de Surveillance :

Le dispositif de gestion des risques de crédit est approuvé par le Comité des Risques. Il est à noter que l'exposition aux risques de crédit est régulièrement portée à la connaissance des organes de gouvernance (Conseil de Surveillance et le Comité des Risques qui en est l'émanation) pour les tenir informés de l'évolution du profil de risques de la Banque.

Le tableau ci-dessous renseigne sur la répartition du risque de crédit par catégorie d'exposition, sur base consolidée.

Catégorie d'exposition	31.12.2025		31.12.2024		Variations en KMAD	
	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres
Risque souverain	-	-	-	-	-	-
Risques sur les établissements de crédit	182 493	14 599	126 653	10 132	55 840	4 468
Risque sur les entreprises	2 904 832	232 387	426 084	34 087	2 478 748	198 230
Risques sur la clientèle de détail	5 769 654	461 572	4 757 598	380 608	1 012 056	80 964
Risques autres actifs	13 221 658	1 057 733	6 306 445	504 516	6 915 213	553 217
Risques PRO-TPE	120 143	9 611	-	-	120 143	9 611
Total des risques de crédit pondérés	22 198 780	1 775 902	11 616 780	929 343	10 582 000	846 559

Comme Al Barid Bank n'a pas d'exposition sur des contreparties à l'étranger, l'ensemble de ses risques pondérés sont logés au Maroc.

4.2. Risque de concentration :

Le risque de concentration est mesuré au travers des ratios de division des risques par contrepartie ou groupe de contreparties appartenant à un même groupe d'intérêt.

Al Barid Bank veille au respect des coefficients maxima de division des risques fixés par la Banque centrale ainsi que des limites-risques internes.

L'état B23 (repris ci-après), présente les contreparties dont les engagements pondérés sont supérieurs ou égaux à 10% des fonds propres de la Banque.

Nombre de bénéficiaires	Montant brut global des risques	Dont crédits par décaissement	Dont Titres de créances et Titres de propriété	Crédits par signature (de financement et de garantie donnés)	Montant des titres détenus dans le capital du bénéficiaire	Risque net après application des techniques ARC et déductions
5	6 286 353	-	6 286 353	-	-	1 940 347

4.3. Risques de marché :

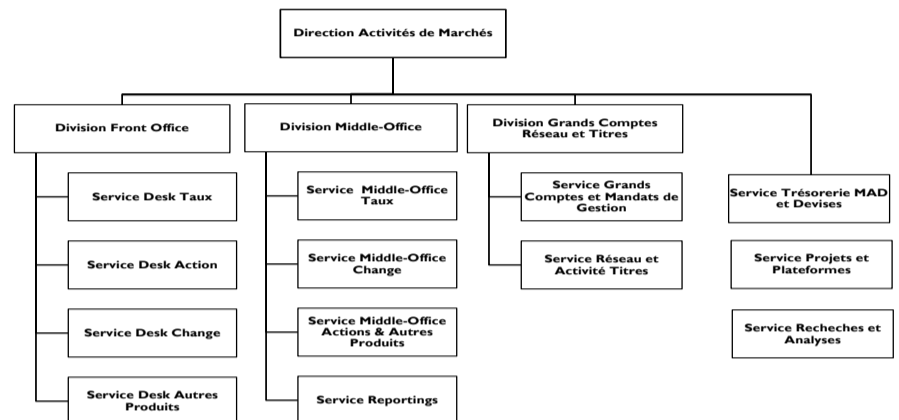
Du fait de la détention de positions en devises et d'un portefeuille de transaction et de placement, Al Barid Bank est exposée au risque de change et au risque de taux.

Le risque de taux est le risque de variation de la valeur des positions ou des flux de trésorerie future d'un instrument financier inclus dans le portefeuille de négociation du fait de l'évolution défavorable des taux d'intérêts sur le marché.

Le risque de change correspond au risque de pertes sur positions de change du fait de l'évolution défavorable des cours de change sur le marché.

Si la gestion des opérations de marché relève de la Direction Activité de Marchés, le suivi des risques de marché est réalisé par une entité indépendante : à savoir le Service Risques de Marché relevant de la Division Risk Management.

➤ Organisation de la Direction Activité de Marchés :



➤ Politique de placement de la Banque :

Les activités de marché sont encadrées par les orientations édictées par la politique de placement, la stratégie de la Banque et les décisions et recommandations du Comité de Placement.

Elles sont déployées dans le respect de la Politique des Risques et des limites risques qui encadrent chaque instrument, en termes d'exposition et types opérations.

Il est à rappeler que les placements en titres émis par le Trésor ou avec garantie de l'Etat constituent une grande part des placements pour satisfaire à l'exigence de sécurité.

Par ailleurs, pour obtenir un niveau satisfaisant de liquidité, une part des placements est effectuée en actifs liquides pouvant être mobilisés très rapidement, principalement des OPCVM.

La Salle des Marchés a pour objectif la diversification des placements en investissant dans divers instruments et ce afin d'optimiser les rendements et améliorer le rapport entre le risque lié aux actifs et leur rendement.

➤ Système de surveillance et de mesure du risque de marché :

Al Barid Bank dispose d'une politique globale de gestion des risques, formalisée et validée par le Directoire et le Conseil de Surveillance, qui détaille la manière de gérer l'ensemble des risques encourus par la Banque, notamment les risques de marché.

Le risque de taux et le risque de change sont les principaux risques auxquels Al Barid Bank est exposée. Leur suivi est assuré par le Service Risques de Marché, rattaché à la Direction Risk Management.

Le risque de taux découle des placements réalisés directement par la Salle des Marchés et ceux réalisés par les différents organismes mandatés par la Banque.

Chaque opération de placement envisagée par la Direction Activité de Marchés est précédée par une analyse du risque inhérent à ladite opération et n'est réalisée qu'après approbation du Directoire ou du Comité ALM et Placements. Des limites-risques fixées par le Directoire et validées par le Conseil de Surveillance, encadrent les différentes prises de position. Ces limites sont déclinées par instrument, par contrepartie, par transaction, par intervenant. Le contrôle du respect des limites est effectué par le Service Risques de Marché qui relève de l'entité en charge du Risk Management.

Pour les placements réalisés par les mandataires, ils sont encadrés par des mandats de gestion précisant la nature des actifs éligibles à l'achat et les taux de rendements minimums garantis ou espérés. Les mandataires communiquent à la Banque de façon hebdomadaire et mensuelle des reportings de gestion portant sur la valorisation, la sensibilité et la durée des actifs sous-jacents ainsi que sur le taux de rendement réalisé. Des comités de suivi avec les organismes mandatés par la Banque pour gérer une partie de ces placements sont régulièrement tenus.

Pour l'encadrement du risque de change, des limites risques sont fixées : limite de position par devise, limite de position globale, etc.

L'entité en charge du Risk Management assure un suivi quotidien de la position change de la Banque et s'assure du respect des limites fixées.

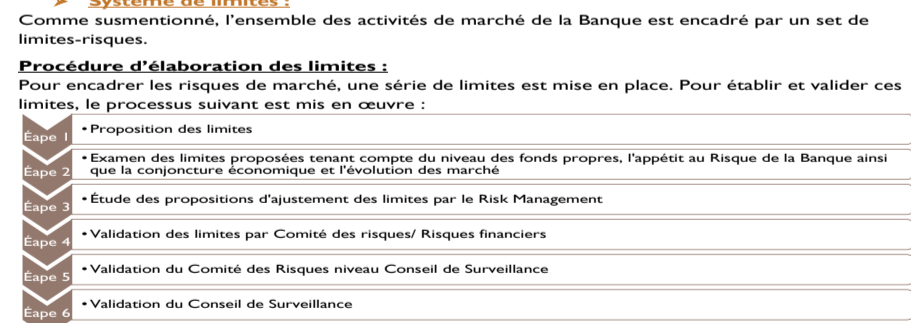
Al Barid Bank a opté pour la méthode standard pour le calcul des exigences en fonds propres au titre de cette catégorie de risques.

➤ Système de limites :

Comme susmentionné, l'ensemble des activités de marché de la Banque est encadré par un set de limites-risques.

Procédure d'élaboration des limites :

Pour encadrer les risques de marché, une série de limites est mise en place. Pour établir et valider ces limites, le processus suivant est mis en œuvre :



Les limites-risques sont révisables au minimum une fois par an. Elles peuvent être révisées à une fréquence plus courte si le Risk Management ou la Direction des Activités de Marché estiment que la conjoncture, l'exige. Pour valider d'éventuelles nouvelles limites sur l'activité de marché, tout le processus décrit au-dessus doit être respecté.

Nature des limites établies :

- Limite par portefeuille
- Limite par contrepartie
- Limite du risque de taux
- Limite du risque de change
- Limites Prêts/Emprunts de Trésorerie & Prêt à Blanc
- Limite par établissement financier

Monitoring des positions et des limites et gestion des dépassements

- Le monitoring des dépassements intra journalier se fait au niveau du Middle Office de la Direction Activité de Marché ;
- Le suivi des utilisations/limites est réalisé quotidiennement à travers le contrôle des reportings adressés par la Direction Activité des marchés ;
- Tout dépassement d'une limite risque de marché doit faire l'objet d'une demande préalable d'accord de dépassement adressé au Directoire ;
- Les notifications de dépassement non autorisé sont adressées à la Direction Activité des Marchés pour une régularisation sans délai.



> Outils de gestion du risque :

Un système informatique de gestion des opérations de marché (DIAPASON) est exploité par la Banque. Ce système inclut un modèle risques permettant de suivre les positions de la Banque, le respect des limites, la gestion des alertes et la production de reportings risque variés.

> Scénarios de crise :

Semestriellement, la Banque met en œuvre un programme de stress-tests pour mesurer la résistance de la Banque à des chocs extrêmes mais plausibles, notamment l'évolution défavorable des paramètres du marché. Les scénarii de choc pris en compte sont les suivants :

■ Pour le Portefeuille des bons du Trésor :

Scénario : Hausse de 50 points de base de la courbe des taux en translation uniforme.

Scénario : Hausse de 100 points de base de la courbe des taux en translation uniforme.

■ Pour le portefeuille de la dette privée (Emetteurs financiers privés) :

Scénario : Hausse de 50 points de base de la courbe des taux en translation uniforme, conjuguée à une hausse de la prime de risque de 50 points de base.

Scénario : Hausse de 100 points de base de la courbe des taux en translation uniforme, conjuguée à une hausse de la prime de risque de 75 points de base.

■ Pour le portefeuille de la dette privée (Emetteurs non financiers privés) :

Scénario : Hausse de 100 points de base de la courbe des taux en translation uniforme, conjuguée à une hausse de la prime de risque de 100%.

Scénario : Hausse de 200 points de base de la courbe des taux en translation uniforme, conjuguée à une hausse de la prime de risque de 200%.

■ Pour le portefeuille des OPCVM obligataires :

Scénario : Baisse de 2,5% de la valeur liquidative.

Scénario : Baisse de 5% de la valeur liquidative.

■ Pour le portefeuille des OPCVM monétaires :

Scénario : Baisse de 1% de la valeur liquidative.

Scénario : Baisse de 2% de la valeur liquidative.

■ Choc sur le marché des changes :

Scénario : Appréciation ou dépréciation de 10% de la valeur du Dirham par rapport à l'Euro/au Dollar Américain.

Scénario : Appréciation ou dépréciation de 15% de la valeur du Dirham par rapport à l'Euro/au Dollar Américain.

Les résultats des stress-tests sont globalement satisfaisants. Ils sont régulièrement portés à la connaissance des organes de gouvernance de la Banque.

> Approbation par les organes de gouvernance :

Le dispositif de gestion des risques de marché est approuvé par le Comité des Risques. Il est à noter que l'exposition aux risques de marché (risques de taux, risques de change...) est régulièrement portée à la connaissance des organes de gouvernance (Conseil de Surveillance et le Comité des Risques qui en est l'émanation) pour les tenir informés de l'évolution du profil de risques de la Banque.

Au 31 décembre 2025, le montant des risques pondérés de marché, sur base consolidée, s'élève à :

	31.12.2025	31.12.2024	Var. en KMAD	Var. en %
RISQUES DE MARCHÉ	3 076 405	9 583 170	6 506 765	- 67,9%

La déclinaison des risques de marché par nature est fournie par le tableau suivant :

En KMAD	31.12.2025	31.12.2024	Var. en KMAD	Var. en %
Risque de change pondéré	222 913	191 735	31 178	16,3%
Risque de taux pondéré	2 731 596	9 297 504	-6 565 908	-70,6%
Risque sur titres de propriété pondéré	121 896	93 931	27 965	29,8%
Total risques de marché pondérés	3 076 405	9 583 170	-6 506 765	-67,9%

Le risque de taux est composé : du risque général, calculé selon la méthode de l'échéancier et du risque spécifique :

	31.12.2025	31.12.2024	Var. en KMAD	Var. en %
Exigences en fonds propres au titre du risque général de taux	212 131	424 816	-212 685	-50,1%
Exigences en fonds propres au titre du risque spécifique de taux	6 397	318 985	-312 588	-98,0%
Exigences en fonds propres au titre du risque de taux	218 528	743 800	-525 272	-70,6%
Risques pondérés de taux	2 731 596	9 297 500	-6 565 904	-70,6%

Les limites d'encadrement du risque de change intègrent la position par devise, la position globale, la position courte et la limite de « stop loss ». Elles sont déterminées sur la base des limites réglementaires.

Les limites sont fixées pour chaque type d'exposition par le Conseil de Surveillance, via le Comité des Risques. Elles peuvent être révisées en fonction des besoins des lignes de produits et de l'évolution des marchés.

Conformément aux meilleures pratiques de la profession, Al Barid Bank a instauré un système de « stop loss » par produit qui repose sur la clôture immédiate d'une position générant une perte à l'atteinte d'un niveau prédéterminé.

Le Contrôle des risques de marché se fait en procédant à la comparaison des différentes mesures de risques avec les limites correspondant dont le respect incombe en permanence aux lignes de produits de la Salle des Marchés.

Les fonctions de contrôle relatives au suivi des risques de marché sont principalement assurées par les entités Middle Office & Risk Management de la Banque ;

Les entités Middle Office & Risk Management sont indépendantes du Front Office.

La politique de gestion des risques de marché est mise en œuvre comme suit :

- Identification des risques ;
- Évaluation des risques ;
- Maîtrise des risques ;
- Gestion opérationnelle des risques ;
- Surveillance des risques ;
- Reporting des risques.

4.4. Risques Opérationnels :

Le risque opérationnel est défini par Bank Al-Maghrib, comme étant « un risque de pertes résultant de carences ou de défaillances attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs ». Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation.

Le dispositif mis en place pour gérer les risques opérationnels se base sur des procédures opérationnelles écrites qui prévoient pour chaque activité la sécurité des transactions, la séparation des fonctions et l'efficacité du traitement des opérations.

Il se base également sur l'application des règles comptables découlant du plan comptable des établissements de crédit, la justification des comptes et la préservation de la piste d'audit.

Le processus de gestion des risques opérationnels est composé des principales étapes suivantes :

- Identification des risques ;
- Evaluation des risques en termes d'occurrence et d'impact financier ;
- Maîtrise des risques à travers la mise en place d'actions d'atténuation ;
- Suivi et reporting.

La Banque dispose d'un Plan de Secours Informatique (PSI) avec un site de back-up distant qui prévoit, en cas de sinistre, le basculement des activités sur ce site en réduisant les délais de réplication, le basculement des lignes téléphoniques, et le redéploiement des équipes.

La sécurité des systèmes d'information de la Banque est coordonnée par une direction dédiée indépendante incluant un Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI).

La Direction des Normes et Sécurité des Systèmes d'Information veille au respect des normes en la matière et conduit les réalisations y afférentes : formation et sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs de la Banque, test d'intrusion, etc. Elle coordonne la mise en œuvre de différentes actions entreprises dans le cadre des opérations de suivi et de contrôle, ainsi que les projets renforcement de la sécurité du SI (normes & standards, traçabilité, habilitations, audits et contrôle, secours informatique, sécurité opérationnelle).

Les principales briques du dispositif de gestion des risques opérationnels sont les suivantes :

- Une cartographie des risques régulièrement mise à jour qui permet l'évaluation des niveaux de risques inhérents à chacun des processus de la Banque, après prise en compte des dispositifs de prévention et de contrôle ;
- Un plan d'atténuation des risques majeurs dont la mise en place est suivie de près et régulièrement ;
- Un dispositif de collecte des incidents (en central et au niveau du réseau) permettant la collecte et l'analyse des pertes subies par la Banque, suite à la matérialisation des événements de risques opérationnels ;
- Un ensemble d'indicateurs-clés des risques opérationnels permettant de piloter et maîtriser les risques majeurs ;

- Un système d'alertes automatiques pour alerter en amont sur les risques de pertes opérationnelles ;
- Un reporting risques opérationnels permettant de suivre de près l'état d'avancement des chantiers en cours ainsi que d'avoir une vue globale sur les principales pertes subies (déficits de caisse, fraudes, etc.) ;
- Un dispositif PCA conforme aux exigences réglementaires et aux meilleures pratiques en la matière.

A fin décembre 2025, le montant des risques opérationnels pondérés, sur base consolidée, s'élève à :

	31.12.2025	31.12.2024	Var. en KMAD	Var. en %
RISQUES OPERATIONNELS	5 575 997	4 717 877	858 119,69	18,2%

5. Risques de liquidité :

Al Barid Bank veille en permanence à la conservation d'un stock d'actifs liquides lui permettant de faire face à tout moment à ses engagements. Elle veille aussi à maintenir de bonnes relations avec les principaux acteurs du marché.

Le risque de liquidité est mesuré au travers du calcul des gaps de liquidité, des ratios réglementaires de liquidité ainsi qu'à travers la réalisation d'un ensemble de stress-tests de liquidité.

Au 31 décembre 2025, Al Barid Bank maintient une position de liquidité solide et conforme aux exigences prudentielles de Bank Al-Maghrib.

Le ratio de liquidité à court terme LCR, calculé conformément à la réglementation en vigueur, s'établit à 331,6%, soit un niveau largement supérieur au seuil réglementaire de 100%. Parallèlement, le Ratio NSFR atteint 204,7%, traduisant une structure de financement stable et durable, bien au-delà de l'exigence minimale fixée à 100%. Ces performances reflètent la robustesse du dispositif de gestion de la liquidité et la capacité de la Banque à faire face à ses engagements à court et à long terme.

La Banque effectue régulièrement des prévisions de liquidité et de trésorerie intégrant différentes hypothèses d'évolution des activités et des scénarii d'évolution des marchés pour s'assurer de l'efficacité des mesures prises et ajuster les plans d'action en continu.

6. Risque global de taux d'intérêt :

6.1. Risque de taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire :

Le risque de taux d'intérêt est l'un des risques les plus importants encourus par les banques. Il découle de la nature de l'activité de la banque avec la transformation des ressources essentiellement à vue ou à court terme (non échancées), en emplois à long terme essentiellement à taux fixe. Cette transformation n'étant pas adossée parfaitement, génère un risque de taux qui doit être identifié, mesuré, suivi et couvert.

6.2. Dispositif de gestion du risque global de taux :

Le processus d'évaluation et de contrôle du niveau général du risque de taux s'opère :

- Une fois par trimestre à l'arrêté des états de synthèse ;
- En adossement au processus de planification (à moyen terme, orientations stratégiques et plans de développement) ou de budget (projection à court terme), permettant d'accompagner ces processus et de prendre en compte les évolutions des activités et du bilan de la Banque ;
- À l'occasion des changements importants portant sur les produits ou la tarification pour en évaluer les impacts.
- À l'occasion du lancement de nouveaux produits ou toute nouvelle activité ayant un impact sur la situation du bilan et comportant des risques de taux, de liquidité ou de change.

L'entité ALM prend en charge, au cours du processus de lancement, la mesure des précités et calcule l'impact sur la situation financière de la Banque tant à court qu'à moyen et long terme et ce en veillant notamment au respect des limites en vigueur.

Ce dispositif de surveillance repose sur :

- Une méthodologie d'évaluation basée sur l'approche des gaps (impasses). Cela se traduit par une classification des actifs et passifs selon leur profil d'échéance et de taux (fixe ou variable), en tenant compte des facteurs de durée résiduelle et de comportement futur selon les conventions d'écoulement de la Banque.
- Un système de reporting trimestriel à l'attention du Comité ALM sur les niveaux d'exposition, les stress tests en termes d'impact sur la marge nette d'intérêt et les fonds propres réglementaires, et l'évolution prévisionnelle des ratios prudentiels.
- Un système de limites en termes d'impact des risques, par rapport à la marge nette d'intérêt et aux fonds propres réglementaires, validé par le Comité ALM.

La gestion du risque de taux d'intérêt d'Al Barid Bank vise à immuniser les marges d'intérêt ainsi que les fonds propres contre l'effet des fluctuations de taux d'intérêt (à la hausse comme à la baisse) :

- Sur un horizon à court terme, la politique de gestion du risque de taux a pour objectif d'immuniser les marges d'intérêt suite à une variation brutale des taux d'intérêt sur le même horizon ;
- Sur le long terme, la politique de gestion du risque de taux a pour objectif de réduire la sensibilité des fonds propres de la Banque sur tout l'horizon.

L'exposition au risque de taux d'intérêt global est présentée au Comité ALM de la Banque (ALCO) qui se tient à fréquence régulière et qui permet de prendre les décisions permettant de maîtriser ce risque. Celui-ci :

- Valide l'ensemble des éléments du dispositif, principalement les conventions d'écoulement de l'ensemble des postes du bilan qui sont révisées périodiquement ou à l'occasion de changement de produit ou de tarification ;
- Examine les positions de risque de taux sur base trimestrielle, et assure un suivi en termes d'impasses de taux et de sensibilités à court terme ou à long terme ;
- S'assure du respect des limites et de la réalisation des actions prises pour réduire les gaps et sensibilités ;
- Décide des actions à entreprendre en termes d'instruments, de durées, de type de taux et des opérations de couverture si nécessaire.

6.3. Mesure et suivi du risque de taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire :

Al Barid Bank utilise plusieurs indicateurs pour mesurer le risque de taux d'intérêt sur le portefeuille bancaire (hors activités trading). Il s'agit principalement de :

Les impasses de taux (différence entre flux actifs et flux passifs) par maturité : Celles-ci consistent à déterminer les échéanciers en taux de l'ensemble des actifs, passifs à taux fixes ou révisables :

- Jusqu'à la date de révision du taux pour les opérations à taux révisables ;
- Jusqu'à la date contractuelle pour les transactions à taux fixes ;
- Et suivant des conventions appuyées sur des modèles pour les éléments sans échéance contractuelle.

La sensibilité de la marge nette d'intérêt aux variations des taux d'intérêt qui permet de mesurer l'impact d'une variation de la courbe des taux sur les revenus d'intérêt (marge d'intérêt) de la Banque à court terme (exercice en cours) et ce dans le cadre de deux scénarii de stress tests.

La sensibilité de la valeur économique du bilan à une variation de taux qui permet de mesurer l'impact sur les fonds propres de catégorie 1 d'une variation de la courbe des taux sur tout l'horizon, et ce dans le cadre de 6 scénarii de stress tests.

Au 31 décembre 2025, les impasses de taux se présentent comme suit :

(En milliards DH)	0-1 an	De 1 à 10 ans	Plus de 10 ans
Flux Actifs	50	27	8
Flux Passifs	50	33	0
GAP de taux	-0,2	-6	+8

Des simulations de différents scénarii de choc de taux sont effectuées pour déterminer leurs impacts sur la marge nette d'intérêt et sur la valeur économique des fonds propres.

Au 31 décembre 2025, la sensibilité pour un choc de hausse parallèle des taux de 200pbs est de -43 MDH, soit -3,11% de la MNI prévisionnelle

En outre, la perte économique dans le cadre du scénario de déplacement parallèle de la courbe des taux d'intérêt à la hausse (+ 200 bps) est de 540 MDH, soit 10,9% des fonds propres de catégorie 1 en conformité avec la limite réglementaire fixée à 15%.

Les impasses de taux et les résultats des stress tests sont présentés en Comité ALM qui décide des mesures de gestion et de couverture à prendre.

7. Risques de non-conformité :

Le dispositif de conformité mis en place a pour objectif la maîtrise du risque de non-conformité au sein de la Banque. Ce risque se définit comme étant « le risque d'exposition d'un établissement à un risque de réputation, de pertes financières ou de sanctions en raison de l'observation des dispositions légales et réglementaires, des normes et pratiques applicables à ses activités ou des codes de conduite ». Le dispositif de conformité d'Al Barid Bank est piloté par la Division Conformité qui a pour principales missions de définir et coordonner la stratégie de la Banque en matière de gestion des risques de non-conformité.

Sur le plan organisationnel, la Division Conformité est une structure indépendante, rattachée au Directoire. Elle comprend un service lutte anti-blanchiment international, un service lutte anti-blanchiment national, un service veille réglementaire et un service déontologie.

Les dispositifs de gestion du risque de non-conformité reposent sur :

- Un référentiel, de politiques, circulaires et procédures, actualisé couvrant le périmètre de la conformité ;
- Des outils automatisés permettant notamment le filtrage et le profilage de la clientèle et de ses opérations ;
- Un dispositif de sensibilisation et de formation sur les thématiques de déontologie et de lutte contre le blanchiment des capitaux au profit du personnel ;
- Une proximité des métiers et entités de la Banque dans la conformité des processus.

Le périmètre d'intervention de la Conformité couvre :

- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ;
- Le contrôle de la conformité légale et réglementaire des activités et métiers ;
- La déontologie et l'éthique, y compris ceux des marchés ;
- Le contrôle du respect des normes de gouvernance.



8. Ethique et déontologie :

La Conformité Groupe est en charge de la gestion du dispositif d'éthique et de déontologie du Groupe. A ce titre, elle :

- Élabore et diffuse auprès des opérationnels le Code de déontologie Groupe ;
- Veille au respect des règles de déontologie professionnelle ;
- Produit les rapports définis par les autorités en matière d'éthique et de déontologie ;
- Organise et met en place des séances de sensibilisation et de formation pour les collaborateurs et dirigeants ;
- Préviend et gère les conflits d'intérêt qui peuvent naître notamment dans les relations entre les clients et les salariés ou les organes de direction. Elle s'assure de l'existence d'un dispositif et de procédures de nature à prévenir les conflits d'intérêt en son sein ;
- Préviend les cas de corruption à travers notamment la mise en place d'une cartographie dédiée, la formation des cadres et des personnels les plus exposés aux risques de corruption et de trafic d'influence ;
- Préviend et détecte les abus de marché.

9. Fonds propres et ratio de solvabilité :

Conformément aux exigences réglementaires, Al Barid Bank calcule son ratio de solvabilité sur base sociale et sur base consolidée. Le périmètre de consolidation inclut la filiale Barid Cash détenue à 100% par Al Barid Bank et consolidée par intégration globale.

9.1. Les fonds propres de la Banque sur base consolidée :

En KMAD	31.12.2025	31.12.2024	Var. en KMAD	Var. en %
Fonds propres de base CET I	4 145 009	3 445 485	699 524	20,3%
Fonds propres de catégorie 1	5 845 009	5 145 485	699 524	13,6%
Fonds propres de catégorie 2	120 000	240 000	-120 000	-50%
Total fonds propres réglementaires	5 965 009	5 385 485	579 524	10,8%

Il convient de souligner que les fonds propres de catégorie 1 de la Banque incluent deux dettes perpétuelles pour un montant total de 1,7 milliard de dirhams.

Par ailleurs, les fonds propres de catégorie 2 de la Banque intègrent deux dettes subordonnées pour un montant global de 600 millions de dirhams. La première s'étale sur une maturité de 10 ans, avec date de jouissance le 20/10/15 et date d'échéance le 20/10/2025. La seconde s'étale également sur une maturité de 10 ans, avec date de jouissance le 29/12/2017 et date d'échéance le 29/12/2027.

9.2. La composition des fonds propres réglementaires sur base consolidée :

Sur base consolidée, la composition des fonds propres, à fin décembre 2025, se présente comme suit :

	31.12.2025	31.12.2024	Var. en KMAD
Capital	2 144 237	1 711 786	432 451
Réserves et RAN	2 269 550	1 715 397	554 153
Résultat net de l'exercice (+/-) moins dividendes prévus	299 368	583 641	-284 273
Éléments à déduire (Immo. Incorporables...)	-568 146	-565 339	-2 807
Dispositions transitoires (*)	0	0	0
Fonds propres CET I	4 145 009	3 445 485	699 524
Fonds propres AT I	1 700 000	1 700 000	0
FP catégorie 1	5 845 009	5 145 485	699 524
Dettes subordonnées et autres éléments	120 000	240 000	-120 000
Dispositions transitoires	0	0	0
FP catégorie 2	120 000	240 000	-120 000
Fonds propres réglementaires	5 965 009	5 385 485	579 524

(*) Les dispositions transitoires correspondent à l'impact de la norme IFRS9

Les éléments déduits des fonds propres de base correspondent aux immobilisations incorporelles.

9.3. Exigences en fonds propres :

Pour le calcul des exigences en fonds propres, Al Barid Bank retient les approches suivantes :

Risque Bâlois	Approche retenue par Al Barid Bank
Risque de crédit	Approche standard
Risque de marché	Approche standard/ méthode de l'échéancier pour le risque de taux
Risques Opérationnels	Approche BIA

En application de ces approches, les exigences en fonds propres (EFP) sur base consolidée s'élevaient à :

	31.12.2025	31.12.2024	Var. en %
EFP RISQUES DE CREDIT	1 775 902	929 342	91,1%
EFP RISQUES DE MARCHÉ	246 112	766 654	-67,9%
EFP RISQUES OPERATIONNELS	446 080	377 430	18,2%
TOTAL EFP	2 468 095	2 073 426	19,0%

9.4. Les ratios de solvabilité et Tier-one sur base consolidée :

Sur base consolidée, les ratios de solvabilité et Tier-one, à fin décembre 2025, se présente comme suit :

	31.12.2025	31.12.2024
Ratio CET I	13,44%	13,29%
Ratio T1	18,95%	19,85%
Ratio T2	0,39%	0,93%
Ratio de solvabilité	19,33%	20,78%

Sans l'application des dispositions transitoire relatives à la norme IFRS9, les ratios de solvabilité de la Banque à fin décembre 2025 s'élevaient à :

	31.12.2025	31.12.2024
Ratio CET I	13,44%	13,29%
Ratio T1	18,95%	19,85%
Ratio T2	0,39%	0,93%
Ratio de solvabilité	19,33%	20,78%

Le ratio de solvabilité sur base sociale d'Al Barid Bank s'établit à :

	31.12.2025	31.12.2024
Ratio CET I	12,03%	11,10%
Ratio T1	17,64%	17,89%
Ratio T2	1,44%	1,70%
Ratio de solvabilité	19,08%	19,58%

Sur base sociale, les chiffres relatifs aux fonds propres réglementaires et risques pondérés sont fournis dans le tableau ci-dessous :

	31.12.2025	31.12.2024	Var. en KMAD	Var. en %
Risques de Crédit	21 877 489	11 140 386	10 737 103	96,4%
Risques de Marché	3 076 405	9 583 170	-6 506 765	-67,9%
Risques Opérationnels	5 354 219	4 331 112	1 023 107	23,6%
Total Risques Pondérés	30 308 114	25 054 668	5 253 446	21,0%
Fonds propres CET I	3 645 804	2 781 216	864 588	31,1%
Fonds propres de catégorie 1	5 345 804	4 481 216	864 588	19,3%
Fonds propres de catégorie 2	436 900	425 611	11 289	2,7%
Fonds propres réglementaires	5 782 704	4 906 827	875 877	17,9%

10. Gestion du capital et adéquation des fonds propres :

L'anticipation des besoins en fonds propres est un élément-clé du processus de la planification stratégique de la Banque. A l'occasion de l'élaboration de son plan quinquennal de développement, la Banque calcule de manière prospective ses besoins en fonds propres en tenant compte du niveau prévisionnel des crédits, des placements et de tout autre élément ayant une incidence sur le ratio de solvabilité. Dans le cadre de son dispositif ICAAP, la Banque a pour politique d'avoir un niveau des fonds propres qui couvre l'ensemble des risques encourus et un ratio de solvabilité supérieur aux exigences réglementaires minimales.

L'adéquation des fonds propres par rapport aux activités de la Banque est évaluée à travers un dispositif spécifique (ICAAP) qui intègre l'ensemble des besoins actuels et futurs tels qu'ils découlent des plans de développement. Ce dispositif a été validé par le Conseil de Surveillance de la Banque via le Comité des Risques et permet de répondre aux exigences réglementaires en la matière.

11. Conduite des stress-tests :

Un programme de stress-tests a été mis en place par la Banque et conduit régulièrement pour tester la solidité de la Banque face à des chocs violents mais plausibles. Les résultats de ces stress-tests sont régulièrement portés à la connaissance du Directoire et Conseil de Surveillance et sont communiqués à la Banque Centrale. Globalement, les résultats de ces stress-tests sont satisfaisants sauf pour les chocs multiples.

12. Ratio de liquidité :

A fin décembre 2025, le ratio de liquidité s'élevait à :

	31.12.2025	31.12.2024
Ratio de liquidité	331,63%	308,26%

13. Information sur le Capital :

Le capital social s'élevait à 2 019 396 000 dirhams (deux milliards dix-neuf millions trois cent quatre-vingt-seize mille) divisé en 20 193 960 (Vingt millions cent quatre-vingt-treize mille neuf cent soixante) actions d'une valeur nominale de cent (100) dirhams chacune, toute de même catégorie.

14. Rémunération du personnel dirigeant :

Conformément à la politique de rémunération de la Banque, les membres du Conseil de Surveillance ne perçoivent pas de rémunération au titre de jetons de présence.

La rémunération brute annuelle des cadres dirigeants au 31 décembre 2025 s'élève à 41,9 millions de dirhams.

Les prêts accordés à l'ensemble des membres du Conseil de Surveillance et aux membres de direction s'établissent à 27,67 millions de dirhams au 31 décembre 2025.

15. Information sectorielle :

Le marché de la clientèle des Particuliers représente la principale activité de la Banque qui couvre l'ensemble du territoire marocain.

Le périmètre d'activité d'Al Barid Bank s'est, actuellement, élargi au marché des PRO-TPE, et des auto-entrepreneurs.

16. Information complémentaire :

Au 31 décembre 2025, le total bilan de la filiale de la Banque, Barid Cash, spécialisée dans les activités de paiement et de transfert de fonds, s'élève à 1 088,01 millions de dirhams.

Le total bilan de la nouvelle filiale de courtage en assurance « ABB Courtage » s'élève à 4,54 millions de dirhams, à fin décembre 2025.

COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2025

Note de présentation des règles et principes comptables

1. Présentation :

Al Barid Bank est une société anonyme de droit commun constituée au Maroc. Les états de synthèse comprennent les comptes du siège ainsi que les agences. Toutes ces entités sont établies au Maroc.

2. Principes généraux :

Les états de synthèse sont établis dans le respect des principes comptables généraux applicables aux établissements de crédit.

La présentation des états de synthèse d'Al Barid Bank est conforme aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

3. Valeurs en caisse, Banque Centrale, Trésor Public, Service des Chèques Postaux :

Sont inscrits dans cette rubrique les actifs de trésorerie liquides et réalisables dans l'immédiat.

4. Créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle :

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale ou l'objet économique des concours :

- Créances à vue et à terme, pour les établissements de crédit ;
- Créances de trésorerie, crédits immobiliers et autres crédits pour la clientèle.

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont enregistrées sous les différentes rubriques de créances concernées.

Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur dont ci-après les principales dispositions :

- Les créances en souffrance sont, selon le degré de risque, classées en créances pré-douteuses, douteuses ou compromises ;
- Les créances en souffrance sont provisionnées à hauteur de :
 - o 20 % pour les créances pré-douteuses ;
 - o 50 % pour les créances douteuses ;
 - o 100 % pour les créances compromises.

Les provisions affectées relatives aux risques crédits sont déduites des postes d'actif concernés.

5. Dettes à vue et à terme :

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- Dettes à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- Comptes à vue créditeurs, comptes d'épargne, dépôts à terme et autres comptes créditeurs pour la clientèle.

6. Portefeuille titres :

Les opérations sur titres sont comptabilisées et évaluées conformément aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

Les titres sont classés d'une part en fonction de la nature juridique du titre (titre de créance ou titre de propriété), d'autre part, en fonction de l'intention (titre de transaction, titre de placement, titre d'investissement).

6.1. Titres de transaction :

Sont inscrits dans ce portefeuille, les titres dont la liquidité est assurée et qui ont été acquis avec une intention de revente à brève échéance.

Ces titres sont enregistrés à leur valeur d'achat (coupon inclus). A chaque arrêté comptable, la différence entre cette valeur et la valeur de marché est inscrite directement en compte de résultat.

6.2. Titres de placement :

Sont inscrits dans ce portefeuille, les titres acquis dans un objectif de détention supérieur à six mois à l'exception des titres à revenus fixes destinés à être conservés jusqu'à leur échéance. Cette catégorie de titres comprend notamment les titres qui ne satisfont pas aux conditions nécessaires leur permettant d'être classés dans une autre catégorie de titres.

Les titres de créance sont comptabilisés coupon couru inclus dans le prix d'acquisition.

Les titres de propriété sont enregistrés à leur valeur d'achat hors frais d'acquisition.

A chaque arrêté comptable, la différence négative entre la valeur de marché et la valeur d'entrée des titres fait l'objet d'une provision pour dépréciation. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

6.3. Titres d'investissement :

Les titres d'investissement sont des titres de créance qui sont acquis avec l'intention de les détenir jusqu'à l'échéance, pour procurer, sur une longue période, des revenus réguliers.

A leur date d'acquisition, ces titres sont enregistrés coupon exclu. La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est amortie sur la durée résiduelle du titre.

A chaque arrêté comptable, les titres sont maintenus pour leur valeur d'acquisition quelle que soit la valeur de marché du titre. En conséquence, la perte ou le profit latent ne sont pas enregistrés.

6.4. Titres de participation :

Sont inscrits dans cette catégorie, les titres dont la possession durable est estimée utile à la Banque. A chaque arrêté comptable, leur valeur est estimée sur la base des éléments généralement admis : valeur d'usage, quote-part dans la situation nette, perspectives de résultats et valorisation ou cours de bourse. Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution de provisions pour dépréciation.

7. Opérations libellées en devises :

Les créances et les dettes libellées en devises étrangères sont converties en dirhams au cours de change moyen en vigueur à la date de clôture.

Les produits et charges en devises étrangères sont convertis au cours du jour de leur comptabilisation.

8. Provisions pour risques et charges :

Les provisions pour risques généraux sont constituées, à la discrétion des dirigeants, en vue de faire face à des risques futurs relevant de l'activité bancaire, actuellement non identifiés et non mesurables avec précision.

Les provisions ainsi constituées font l'objet d'une réintégration fiscale.

9. Immobilisations :

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.

10. Intérêts et commissions :

Intérêts :

Les produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés, sont considérés comme intérêts.

Les intérêts réels dus ou intérêts courus sur les comptes CEN sont calculés individuellement (compte par compte) à chaque arrêté.

Commissions :

Les produits et charges, déterminés sur une base « flat » et qui rémunèrent une prestation de service, sont constatés en tant que commissions dès leur facturation.

11. Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle :

Les engagements de financements donnés en faveur de la clientèle correspondent essentiellement à la partie non utilisée des autorisations de crédit accordées à la clientèle.

**BILAN**

(en milliers de dirhams)

ACTIF (en milliers DH)	31/12/2025	31/12/2024
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	3.174.971	3.536.749
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	38.598.587	37.174.782
A vue	201.833	194.147
A terme	38.396.754	36.980.635
Créances sur la clientèle	12.196.757	11.563.220
Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	3.642.802	2.960.352
Crédits et financements participatifs à l'équipement	151.893	-
Crédits et financements participatifs immobiliers	7.490.456	6.673.635
Autres crédits et financements participatifs	911.606	1.929.233
Créances acquises par affacturage	-	-
Titres de transaction et de placement	28.659.052	27.759.134
Bons du Trésor et valeurs assimilées	11.455.407	15.058.091
Autres titres de créance	3.275.780	3.261.798
Titres de propriété	13.927.865	9.439.245
Certificats de Sukuk	-	-
Autres actifs	2.091.978	2.527.412
Titres d'investissement	14.443.565	14.971.089
Bons du Trésor et valeurs assimilées	12.341.359	12.865.908
Autres titres de créance	2.102.206	2.105.181
Certificats de Sukuk	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	81.810	52.058
Participations dans les entreprises liées	78.981	52.000
Autres titres de participation et emplois assimilés	2.829	58
Titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Créances subordonnées	-	-
Dépôts d'investissement placés	-	-
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
Immobilisations incorporelles	566.225	562.581
Immobilisations corporelles	1.322.724	927.960
Immobilisations données en Ijara	-	-
TOTAL DE L'ACTIF	101.135.669	99.074.985

BILAN

(en milliers de dirhams)

PASSIF	31/12/2025	31/12/2024
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	11.632.847	15.626.310
A vue	1.346.942	3.623.789
A terme	10.285.905	12.002.521
Dépôts de la clientèle	80.194.600	74.681.997
Comptes à vue créditeurs	40.315.431	35.409.408
Comptes d'épargne	38.304.030	36.720.602
Dépôts à terme	73.341	684.288
Autres comptes créditeurs	1.501.798	1.867.699
Dettes envers la clientèle sur produits participatifs	-	-
Titres de créance émis	-	-
Titres de créance négociables	-	-
Emprunts obligataires	-	-
Autres titres de créance émis	-	-
Autres passifs	1.806.445	1.821.785
Provisions pour risques et charges	781.669	963.754
Provisions réglementées	-	-
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-
Dettes subordonnées	2.042.809	2.349.596
Dépôts d'investissement reçus	-	-
Ecart de réévaluation	-	-
Reserves et primes liées au capital	121.332	92.557
Capital	2.019.396	1.617.137
Actionnaires. Capital non versé (-)	-	-
Report à nouveau (+/-)	1.606.032	1.346.357
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	930.539	575.492
TOTAL DU PASSIF	101.135.669	99.074.985

HORS BILAN

(en milliers de dirhams)

HORS BILAN	31/12/2025	31/12/2024
Engagements donnés	444.594	266.614
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	438.534	265.126
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	-	-
Titres achetés à réméré	-	-
Autres titres à livrer	6.060	1.488
Engagements reçus	55.445	51.249
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	48.606	48.929
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	-	-
Titres vendus à réméré	-	-
Autres titres à recevoir	6.839	2.320
Titres de Moucharaka et Moudaraba à recevoir	-	-

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

(en milliers de dirhams)

LIBELLE	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	5 056 896	5 140 619
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	1 002 326	1 119 373
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	597 258	555 310
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	841 531	909 853
Produits sur titres de propriété et certificats sukuk	58 325	51 710
Produits sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-
Commissions sur prestations de service	964 576	897 675
Autres produits bancaires	1 592 880	1 606 698
Transferts de charges sur dépôts d'investissement reçus	-	-
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 874 884	2 037 626
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	374 857	558 380
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	701 636	821 076
Intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis	-	-
Charges sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-
Autres charges bancaires	798 391	658 170
Transferts de produits sur dépôts d'investissement reçus	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	3 182 012	3 102 993
Produits d'exploitation non bancaire	99 646	51 843
Charges d'exploitation non bancaire	1 189	-
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	1 763 116	1 670 936
Charges de personnel	835 347	771 678
Impôts et taxes	83 473	77 650
Charges externes	702 157	703 180
Autres charges générales d'exploitation	52 523	47 376
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	89 616	71 052
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	334 834	527 313
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	257 520	223 926
Pertes sur créances irrécouvrables	18 737	20 414
Autres dotations aux provisions	58 577	282 973
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	426 940	213 379
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	164 789	144 324
Récupérations sur créances amorties	-	-
Autres reprises de provisions	262 151	69 055
RESULTAT COURANT	1 609 459	1 169 966
Produits non courants	3 894	2 206
Charges non courantes	98 191	46 699
RESULTAT AVANT IMPOTS	1 515 162	1 125 473
Impôts sur les résultats	584 623	549 981
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	930 539	575 492

ETAT DES SOLDES DE GESTION

(en milliers de dirhams)

I - TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS	31/12/2025	31/12/2024
+ Intérêts et produits assimilés	2.441.115	2.584.536
- Intérêts et charges assimilés	1.076.493	1.379.456
MARGE D'INTERET	1.364.622	1.205.080
+ Produits sur financements participatifs	-	-
- Charges sur financements participatifs	-	-
MARGE SUR FINANCEMENTS PARTICIPATIFS	-	-
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
RESULTAT DES OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET DE LOCATION	-	-
+ Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-
- Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-
RESULTAT DES OPERATIONS D'IJARA	-	-
+ Commissions perçues	964.576	897.675
- Commissions servies	199.685	195.573
MARGE SUR COMMISSIONS	764.891	702.102
+ Résultat des opérations sur titres de transaction	311.269	619.774
+ Résultat des opérations sur titres de placement	683.541	484.788
+ Résultat des opérations de change	125.670	161.015
+ Résultat des opérations sur produits dérivés	-	-
RESULTAT DES OPERATIONS DE MARCHÉ	1.120.480	1.265.577
+/- Résultat des opérations sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
+ Divers autres produits bancaires	62.433	53.937
- Diverses autres charges bancaires	130.414	123.703
+/- Part des titulaires de comptes de dépôts d'investissement	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	3.182.012	3.102.993
+ Résultat des opérations sur immobilisations financières	21.490	22.288
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	99.646	51.843
- Autres charges d'exploitation non bancaire	1.189	-
- Charges générales d'exploitation	1.763.116	1.670.936
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1.538.843	1.506.188
+ Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	111.468	100.016
+ Autres dotations nettes des reprises aux provisions	182.084	236.206
RESULTAT COURANT	1.609.459	1.169.966
RESULTAT NON COURANT	94.297	44.493
- Impôts sur les résultats	584.623	549.981
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	930.539	575.492
II - CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT		
± RESULTAT NET DE L'EXERCICE	930.539	575.492
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	89.616	71.052
+ Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	-	-
+ Dotations aux provisions pour risques généraux	41.500	262.000
+ Dotations aux provisions réglementées	-	-
+ Dotations non courantes	-	-
- Reprises de provisions	237.045	57.606
- Plus-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	2.068	-
+ Moins-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
- Plus-values de cession des immobilisations financières	-	-
+ Moins-values de cession des immobilisations financières	-	-
- Reprises de subventions d'investissement reçues	-	-
± CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	822.542	850.938
- Bénéfices distribués	287.042	110.307
± AUTOFINANCEMENT	535.500	740.631

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(en milliers de dirhams)

LIBELLE	31/12/2025	31/12/2024
Produits d'exploitation bancaire perçus	5 056 896	5 140 619
Récupérations sur créances amorties	-	-
Produits d'exploitation non bancaire perçus	101 472	54 049
Charges d'exploitation bancaire versées	1 874 884	2 037 626
Charges d'exploitation non bancaire versées	99 380	46 699
Charges générales d'exploitation versées	1 673 501	1 599 884
Impôts sur les résultats versés	584 623	549 981
I - Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	925.980	960.478
Variation de :		
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	- 1 423 806	- 1 211 594
Créances sur la clientèle	- 633 537	- 50 868
Titres de transaction et de placement	- 899 918	- 496 142
Autres actifs	478 117	12 302
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	- 3 993 463	- 296 387
Dépôts de la clientèle	5 512 603	6 482 473
Titres de créance émis	-	-
Autres passifs	- 15 341	- 449 496
II - Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	- 975.345	- 499.598
III - FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION (I + II)	- 49.365	460.880
Produit des cessions d'immobilisations financières	-	-
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	2 988	-
Acquisition d'immobilisations financières	-	-
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	488 942	600 533
Intérêts perçus	-	-
Dividendes perçus	58 324	51 710
IV - FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	- 427.630	- 548.823
Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	-	-
Emission de dettes subordonnées	-	-
Emission d'actions	402 259	530 366
Remboursement des capitaux propres et assimilés	-	-
Intérêts versés	-	-
Dividendes versés	287 042	110 307
V - FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	- 115.217	- 420.089
VI - VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (III + IV + V)	- 361.778	- 322.116
VII - TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	3.536.749	3.204.633
VIII - TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	3.174.971	3.536.749

ETAT DES CREANCES EN SOUFFRANCE ET DES PROVISIONS CORRESPONDANTES

(en milliers de dirhams)

	31/12/2025	31/12/2024
CREANCES PRE-DOUTEUSES	142.314	15.256
CREANCES DOUTEUSES	91.160	27.184
CREANCES COMPROMISES	671.364	404.286
TOTAL	904.838	446.726

ETAT DU CHIFFRE D'AFFAIRES

En milliers de Dirhams

CHIFFRE D'AFFAIRES	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023
	5.056.896	5.140.619	5.205.721

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

(en milliers de dirhams)

CREANCES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	31/12/2025	31/12/2024
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	252.175	2.444	142.045	44.990	441.654	463.228
VALEURS RECUES EN PENSION	-	-	-	-	-	-
- au jour le jour	-	-	-	-	-	-
- à terme	-	-	-	-	-	-
PRETS DE TRESORERIE	-	-	-	-	-	150.000
- au jour le jour	-	-	-	-	-	-
- à terme	-	-	-	-	-	150.000
PRETS FINANCIERS	-	-	-	-	-	-
CREANCES SUR FINANCEMENT PARTICIPATIF	-	-	-	-	-	-
- Mourabaha	-	-	-	-	-	-
- Salam	-	-	-	-	-	-
- Autres financements participatifs	-	-	-	-	-	-
AUTRES CREANCES	-	-	38.396.754	12.354	38.409.108	36.843.688
INTERETS COURUS A RECEVOIR	-	-	-	-	-	380
CREANCES EN SOUFFRANCE	-	-	-	-	-	-
TOTAL	252.17					



CREANCES SUR LA CLIENTELE

(en milliers de dirhams)

Table showing CREANCES SUR LA CLIENTELE with columns for Sector Public, Sector Privé (Entreprises Financières, Entreprises non Financières, Autre Clientèle), and dates 31/12/2025 and 31/12/2024. Rows include CREDITS DE TRESORERIE, CREDITS ET FINANCEMENTS PARTICIPATIFS A LA CONSOMMATION, etc.

VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT PAR CATEGORIE D'EMETTEUR

(en milliers de dirhams)

Table showing VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT PAR CATEGORIE D'EMETTEUR with columns for Titres, Emetteurs publics, Emetteurs privés (Financiers, Non financiers), Total, and dates 31/12/2025 and 31/12/2024.

VALEURS DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT

(en milliers de dirhams)

Table showing VALEURS DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT with columns for Titres, Valeur comptable brute, Valeur actuelle, Valeur de remboursement, Plus-values latentes, Moins-values latentes, Provisions, and dates 31/12/2025 and 31/12/2024.

DETAIL DES AUTRES ACTIFS

(en milliers de dirhams)

Table showing DETAIL DES AUTRES ACTIFS with columns for RUBRIQUE, 31/12/2025, and 31/12/2024. Rows include Instruments optionnels, Opérations diverses sur titres (débiteur), Sommes réglées à récupérer auprès des émetteurs, etc.

TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILES

(en milliers de dirhams)

Table showing TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILES with columns for Secteur d'activité, Capital en milliers, Taux de participation, Valeur comptable brute, PROVISIONS, Valeur comptable nette, Date de clôture de l'exercice, Situation nette en Milliers, Résultat net en Milliers, and PRODUITS INSCRITS AU CPC.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

(en milliers de dirhams)

Table showing IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES with columns for Immobilisations, Montant brut au début de l'exercice, Montant des acquisitions au cours de l'exercice, Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice, Montant brut à la fin de l'exercice, Amortissements et/ou provisions (Dotations au titre de l'exercice, Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice, Montant des amortissements sur immobilisations sorties), Cumul, and Montant net à la fin de l'exercice.

PLUS OU MOINS VALEURS SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS

(en milliers de Dirhams)

Table showing PLUS OU MOINS VALEURS SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS with columns for Immobilisations cédées, Valeur comptable brute, Cumul des amortissements et/ou des provisions pour dépréciation, Valeur comptable nette, Produit de la cession, Plus-value de cession, and Moins-value de cession.

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

(en milliers de dirhams)

Table showing DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES with columns for DETTES, Etablissements de crédit et assimilés au Maroc (Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des chèques Postaux, Banques au Maroc, Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc), Etablissements de crédit à l'étranger, Total 31/12/2025, and Total 31/12/2024.

DEPOTS DE LA CLIENTELE

(en milliers de dirhams)

Table showing DEPOTS DE LA CLIENTELE with columns for DEPOTS, Secteur public, Secteur privé (Entreprises financières, Entreprises non financières, Autre clientèle), Total 31/12/2025, and Total 31/12/2024.

DETAIL DES AUTRES PASSIFS

(en milliers de dirhams)

Table showing DETAIL DES AUTRES PASSIFS with columns for RUBRIQUE, 31/12/2025, and 31/12/2024. Rows include Instruments optionnels vendus, Comptes de règlement d'opérations sur titres, Dettes sur titres, etc.

PROVISIONS

(en milliers de dirhams)

Table showing PROVISIONS with columns for PROVISIONS, Encours au 31/12/2024, Dotations, Reprises, Autres variations, and Encours au 31/12/2025. Rows include Créances sur les établissements de crédit et assimilés, Titres de placement et d'investissement, etc.

DETTES SUBORDONNEES

(en milliers de dirhams)

Table showing DETTES SUBORDONNEES with columns for RUBRIQUES, MONTANT GLOBAL, NON APPARENTE, APPARENTES (ETS. DE CRED. & ASSIM., ESES FINANCIERE, ESES NON FINANCIERE, AUTRES APPARENTES), and EXERCICE 2024.

CAPITAUX PROPRES

(en milliers de dirhams)

Table showing CAPITAUX PROPRES with columns for CAPITAUX PROPRES, Encours au 31/12/2024, Affectation du résultat, Autres variations, and Encours au 31/12/2025. Rows include Réserves et primes liées au capital, Capital appelé, etc.

**ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE**

(en milliers de dirhams)

ENGAGEMENTS	31/12/2025	31/12/2024
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE DONNES	444.594	266.614
Engagements de financement en faveur d'établissement de crédit et assimilés	-	-
Crédits documentaires import	-	-
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Ouvertures de crédit confirmés	-	-
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Autres engagements de financement donnés	-	-
Engagements de financement en faveur de la clientèle	438.534	265.126
Crédits documentaires import	-	-
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Ouvertures de crédit confirmés	-	-
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Autres engagements de financement donnés	438.534	265.126
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Crédits documentaires export confirmés	-	-
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Garanties de crédits données	-	-
Autres cautions, avals et garanties donnés	-	-
Engagements en souffrance	-	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	-	-
Garanties de crédits données	-	-
Cautions et garanties en faveur de l'administration publique	-	-
Autres cautions et garanties donnés	-	-
Engagements en souffrance	-	-
autres titres à livrer	6.060	1.488
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE RECUS	48.606	48.929
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Ouvertures de crédit confirmés	-	-
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Autres engagements de financement reçus	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	48.606	48.929
Garanties de crédits	-	-
Autres garanties reçues	48.606	48.929
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	-	-
Garanties de crédits	-	-
Autres garanties reçues	-	-
autres titres à recevoir	6.839	2.320

VALEURS ET SURETES RECUES ET DONNEES EN GARANTIE

(en milliers de dirhams)

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubrique de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées	-	-	-
Autres titres	-	-	-
Hypothèques	9.326.456	-	-
Autres valeurs et sûretés réelles	-	-	-
TOTAL	9.326.456	-	-

Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubrique du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées	1.548.490	-	-
Autres titres	-	-	-
Hypothèques	-	-	-
Autres valeurs et sûretés réelles	-	-	-
TOTAL	1.548.490	-	-

VENTILATION DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES SUIVANT LA DUREE RESIDUELLE

(en milliers de dirhams)

	D<= 1 mois	1 mois < D<= 3 mois	3 mois < D<= 1 an	1 an < D<= 5 ans	D> 5 ans	TOTAL
ACTIF						
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-	-	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	122.641	588.378	897.637	3.752.500	5.866.053	11.237.209
Titres de créance	10.000	202.510	4.480.069	9.638.675	14.525.866	28.957.120
Créances subordonnées	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail et assimilé	-	-	-	-	-	-
TOTAL	132.641	790.888	5.377.706	13.391.175	20.391.919	40.084.329
PASSIF						
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	6.360.059	3.919.199	-	-	-	10.279.258
Dettes envers la clientèle	21.821	22.082	28.992	-	-	72.895
Titres de créance émis	-	-	-	-	-	-
Emprunts subordonnés	-	-	-	300.000	-	300.000
TOTAL	6.381.880	3.941.281	28.992	300.000	-	10.652.153

CONCENTRATION DES RISQUES SUR UN MEME BENEFICIAIRE (RISQUES > 10% FP)

(en milliers de dirhams)

Nombre de bénéficiaires	Montant brut global des risques	Dont crédits par décaissement	Dont Titres de créances et Titres de propriété	crédits par signature (de financement et de garantie données)	Montant des titres détenus dans le capital du bénéficiaire	Risque net après application des techniques ARC et déductions
5	6.286.353	-	6.286.353	-	-	1.940.347

VENTILATION DU TOTAL DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DEL'HORS BILAN EN MONNAIES ETRANGERES

(en milliers de dirhams)

BILAN	31/12/2025	31/12/2024
ACTIF	243.378	719.342
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	198.388	641.785
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	44.990	77.557
Créances sur la clientèle	-	-
Titres de transaction et de placement et d'investissement	-	-
Autres actifs	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	-	-
Créances subordonnées	-	-
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
Immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
PASSIF	-	-
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	-	-
Dépôts de la clientèle	-	-
Titres de créance émis	-	-
Autres passifs	-	-
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-
Dettes subordonnées	-	-
Capital et réserves	-	-
Provisions	-	-
Report à nouveau	-	-
Résultat net	-	-
HORS BILAN	-	-
Engagements donnés	-	-
Engagements reçus	-	-

MARGE D'INTERET

(en milliers de dirhams)

DESIGNATION	31/12/2025	31/12/2024
INTERETS PERCUS	2.441.115	2.584.536
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	1.002.326	1.119.373
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	597.258	555.310
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	841.531	909.853
INTERETS SERVIS	1.076.493	1.379.456
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	374.857	558.380
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	701.636	821.076
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	-	-
MARGE D'INTERET	1.364.622	1.205.080

PRODUITS SUR TITRES DE PROPRIETE

(en milliers de dirhams)

DESIGNATION	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS SUR TITRES DE PLACEMENT (DE PROPRIETE)	58.325	51.710
Dividendes sur titres OPCVM	56.337	50.473
Dividendes sur autres titres de propriété	1.988	1.237
Autres produits sur titres de propriété	-	-
PRODUITS SUR TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILES	-	-
Dividendes sur titres de participation	-	-
Dividendes sur participations liées	-	-
Autres produits sur titres de propriété	-	-

COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICE

(en milliers de dirhams)

COMMISSIONS	31/12/2025	31/12/2024
COMMISSIONS RECUES	964.576	897.675
Commissions sur fonctionnement de comptes	389.488	373.391
Commissions sur moyens de paiement	305.041	273.974
Commissions sur opérations sur titres	238	33
Commissions sur titres en gestion et en dépôt	2.181	1.804
Commissions sur prestations de service sur crédit	9.288	7.578
Commissions sur activités de conseil et d'assistance	-	-
Commissions sur ventes de produits d'assurance	69.224	54.938
Commissions sur autres prestations de service	189.116	185.957
COMMISSIONS VERSEES	199.685	195.573
Commissions sur moyens de paiement	24.284	22.702
Commissions sur achats et ventes de titres	3.356	262
Commissions sur droits de garde de titres	11.387	9.751
Commissions et courtages sur opérations de marché	-	-
Commissions sur engagements sur titres	-	-
Commissions sur produits dérivés	-	-
Commissions sur opérations de change virement	86.448	108.213
Commissions sur opérations de change billets	-	-
Autres charges s/prestations de services	74.210	54.645

RESULTAT DES OPERATIONS DE MARCHE

(en milliers de dirhams)

RUBRIQUE	31/12/2025	31/12/2024
Gains sur titres de transaction	322.455	620.292
Perte sur titres de transaction	11.186	518
Résultat sur titres de transaction	311.269	619.774
Plus-values de cession sur titres de placement	1.085.860	779.083
Moins-values de cession sur titres de placement	402.319	294.295
Résultat sur titres de placement	683.541	484.788
Produits sur engagement sur titres	-	-
Charges sur engagement sur titres	-	-
Résultat sur engagements sur titres	-	-
Produits sur engagement sur produits dérivés	-	-
Charges sur engagement sur produits dérivés	-	-
Résultat sur engagements sur produits dérivés	-	-
Produits sur opérations de change	180.457	205.097
Charges sur opérations de change	54.787	44.082
Résultat sur opérations de change	125.670	161.015

CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

(en milliers de dirhams)

RUBRIQUE	31/12/2025	31/12/2024
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	1.763.116	1.670.936
Charges de personnel	835.347	771.678
Salaires et appointements	587.191	540.083
Primes et Gratifications	124.872	119.136
Autres rémunérations du personnel	2.007	1.858
Charges d'assurances sociales	18.709	17.693
Charges de retraite	70.745	64.325
Charges de formation	16.582	14.972
Autres charges de personnel	15.241	13.611
Impôts et taxes	83.473	77.650
Taxe urbaine et taxe d'édilité	-	-
Patente	50.041	49.178
Taxes locales	26.309	22.549
Droits d'enregistrement	3	-
Timbres fiscaux et formules timbrées	-	-
Taxes sur les véhicules	23	16
Autres impôts et taxes, droits assimilés	7.097	5.907
Charges extérieures	295.063	303.934
Loyers de crédit-bail	-	-
Loyers de location simple	174.364	199.258
Frais d'entretien et de réparation	69.149	54.677
Rémunération du personnel intérimaire	3.586	4.184
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	18.909	16.620
Primes d'assurance	5.840	6.123
Frais d'actes et de contentieux	-	-
Frais électricité, eau, chauffage et combustible	23.215	23.072
Charges externes	407.094	399.246
Transport et déplacement	20.348	21.748
Mission et réception	14.918	13.759
Publicité, publication et relations publiques	50.176	38.561
Frais postaux & de télécommunication	31.246	30.533
Frais de recherche et de documentation	4.947	5.967
Frais de conseil et d'assemblée	-	-
Dons et cotisations	10.973	7.367
Fournitures de bureau et imprimés	37.446	34.440
Autres charges externes	237.040	246.871
Autres charges d'exploitation	52.523	47.376
Frais préliminaires	-	-
Frais d'acquisition d'immobilisation	-	-
Autres charges à répartir sur plusieurs exercices	29.083	45.271
Pénalités et délits	100	111
Rappels d'impôts autres qu'impôts sur les résultats	-	-
Charges générales d'exploitation des exercices antérieurs	-	-
Subventions d'investissement et d'exploitation accordées	-	-
Charges générales d'exploitation des exercices antérieurs	23.340	1.994
Diverses autres charges générales d'exploitation	-	-
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations corporelles et corporelles	89.616	71.052

**AUTRES PRODUITS ET CHARGES**

(en milliers de dirhams)

RUBRIQUE	31/12/2025	31/12/2024
Autres produits bancaires	1.592.880	1.606.698
Autres charges bancaires	798.391	658.170
Produits d'exploitation non bancaires	99.646	51.843
Charges d'exploitation non bancaires	1.189	-

VENTILATION DES RESULTATS PAR METIER OU PAR POLE D'ACTIVITE ET PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

(en milliers de dirhams)

POLE D'ACTIVITE	PRODUIT NET BANCAIRE	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	RESULTAT AVANT IMPOT
1- VENTILATION PAR POLE D'ACTIVITE			
- Activité bancaire	3.182.012	1.538.843	1.515.162
- Autres activités	-	-	-
TOTAL	3.182.012	1.538.843	1.515.162
2- VENTILATION PAR ZONE GEOGRAPHIQUE			
- MAROC	3.182.012	1.538.843	1.515.162
- Autres zones	-	-	-
TOTAL	3.182.012	1.538.843	1.515.162

PASSAGE DU RESULTAT NET COMPTABLE AU RESULTAT NET FISCAL

(en milliers de dirhams)

INTITULES	MONTANTS	MONTANTS
I - RESULTAT NET COMPTABLE		
. Bénéfice net	930.539	-
. Perte nette	-	-
II - REINTEGRATIONS FISCALES	981.809	
1- Courantes	850.775	
- I/S	584.623	
- Cadeaux Pub Non Déductibles	2.785	
- Cotisations et Dons non déductibles	775	
- PROV Créances douteuses 2024	223.926	
- Charges /Exercices antérieurs	23.264	
- Excédent d'amortissement non déductible	480	
- Excédent d'amortissement non déductible - Article 161 bis	6.093	
- Autres Charges Non Déductibles	3.939	
- Provisions pour Risques et charges Non déductibles	4.890	
2- Non courantes	131.034	
- CSS/Bénéfices	71.426	
- Provision pour Risques Généraux	41.500	
- Pénalités et amendes non déductibles	100	
- Autres Charges Non courantes non Déductibles	-	
- Abandon de créances - passage en perte	18.008	
III - DEDUCTIONS FISCALES		422.864
1- Courantes		23.768
Dividendes		23.768
2- Non courantes		399.096
- Reprises/PRC antérieurement imposées		236.765
- Dégrèvement sur CSS/Bénéfices		-
- Reprises/CES 2021		144.324
- Reprises/Provisions CES antérieurement imposées des créances passées en perte		18.007
TOTAL	1.912.348	422.864
IV - RESULTAT BRUT FISCAL		1.489.484
. Bénéfice brut si T1 > T2 (A)		1.489.484
. Déficit brut fiscal si T2 > T1 (B)		-
V - REPORTS DEFICITAIRES IMPUTES (C) (1)		
. Exercice n-4		-
. Exercice n-3		-
. Exercice n-2		-
. Exercice n-1		-
VI - RESULTAT NET FISCAL	1.489.484	
. Bénéfice net fiscal (A - C)		1.489.484
OU		
. Déficit net fiscal (B)		-
VII - CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFERES		
VIII - CUMUL DES DEFICITS FISCAUX RESTANT A REPORTER		
. Exercice n-4		-
. Exercice n-3		-
. Exercice n-2		-
. Exercice n-1		-

(1) Dans la limite du montant du bénéfice brut fiscal (A)

DETERMINATION DU RESULTAT COURANT APRES IMPOTS

(en milliers de dirhams)

I. DETERMINATION DU RESULTAT	MONTANT
. Résultat courant d'après le compte de produits et charges (+ ou -)	1.609.459
. Réintégrations fiscales sur opérations courantes (+)	266.152
. Déductions fiscales sur opérations courantes (-)	23.768
. Résultat courant théoriquement imposable (=)	1.851.843
. Impôt théorique sur résultat courant (-)	726.849
. Résultat courant après impôts (=)	1.124.995

II. INDICATIONS DU REGIME FISCAL ET DES AVANTAGES OCTROYES PAR LES CODES DES INVESTISSEMENTS OU PAR DES DISPOSITIONS LEGALES SPECIFIQUES**DETAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE**

(en milliers de dirhams)

NATURE	Solde au début de l'exercice 1	Opérations comptables de l'exercice 2	Déclarations TVA de l'exercice 3	Solde fin d'exercice (1+2-3=4)
A. TVA collectée	34.241	184.112	201.183	17.170
B. TVA à récupérer	28.339	150.192	164.779	13.753
. Sur charges	26.472	138.247	153.908	10.811
. Sur immobilisations	1.868	11.945	10.871	2.942
C. TVA due ou crédit de TVA = (A-B)	5.902	33.920	36.404	3.417

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL D'AL BARID BANK

(en milliers de dirhams)

Nom des principaux actionnaires ou associés	Adresse	Nombre de titres détenus	Part du capital détenue %
		Exercice précédent	Exercice actuel
Barid Al Maghrib		16.171.370	20.193.957 100%
Total		16.171.370	20.193.957 100%

AFFECTATION DES RESULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE

(en milliers de dirhams)

A- Origine des résultats affectés	Montants	B- Affectation des résultats	Montants
Report à nouveau	1.346.357	Réserve légale	28.775
Résultats nets en instance d'affectation	-	Dividendes	287.042
Résultat net de l'exercice	575.492	Autres affectations	-
Prélèvements sur les bénéfices	-	Report à nouveau	1.606.032
Autres prélèvements	-		
TOTAL A	1.921.849	TOTAL B	1.921.849

RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

(en milliers de dirhams)

	Exercice 2025	Exercice 2024	Exercice 2023
CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES	6.720.107	5.981.139	4.988.286
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE			
1- Produit net bancaire	3.182.012	3.102.993	2.281.739
2- Résultat avant impôts	1.515.162	1.125.473	406.996
3- Impôts sur les résultats	584.623	549.981	186.103
4- Bénéfices distribués	287.042	110.307	109.984
5- Résultats non distribués (mis en réserve ou en instance d'affectation)	-	-	-
RESULTAT PAR TITRE (en dirhams)			
Résultat net par action ou part sociale	46,08	52,95	20,33
Bénéfice distribué par action ou part sociale	14,21	10,15	10,12
PERSONNEL			
Montants des rémunérations brutes de l'exercice	835.347	771.678	716.084
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	3.693	3.589	3.599

DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS

I. DATATION	
* Date de clôture de l'exercice	31/12/2025
* Date d'établissement des états de synthèse	mars-26
II. EVENEMENTS POSTERIEURS AU 31/12/2020	
	NEANT

EFFECTIFS

(en nombre)

EFFECTIFS	31/12/2025	31/12/2024
Effectifs rémunérés	3.693	3.589
Effectifs utilisés	3.693	3.589
Effectifs équivalent plein temps		
Effectifs administratifs et techniques (équivalent plein temps)		
Effectifs affectés à des tâches bancaires (équivalent plein temps)		
Cadres (équivalent plein temps)	2.899	2.840
Employés (équivalent plein temps)	794	749
dont effectifs employés à l'étranger	-	-

TITRES ET AUTRES ACTIFS GERES OU EN DEPOTS

TITRES	Nombre de comptes		Montants en milliers de DH	
	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024
Titres dont l'établissement est dépositaire	6.207	5.647	7.933.172	7.243.806
Titres gérés en vertu d'un mandat de gestion	-	-	-	-
Titres d'OPCVM dont l'établissement est dépositaire	-	-	-	-
Titres d'OPCVM gérés en vertu d'un mandat de gestion	-	-	-	-
Autres actifs dont l'établissement est dépositaire	-	-	-	-
Autres actifs gérés en vertu d'un mandat de gestion	-	-	-	-

RESEAU

(en nombre)

RESEAU	31/12/2025	31/12/2024
Guichets permanents	952	937
Guichets périodiques	-	-
Distributeurs automatiques et guichets automatiques de banque	1.080	1.074
Succursales et agences à l'étranger	-	-
Bureaux de représentation à l'étranger	-	-

COMPTES DE LA CLIENTELE

(en nombre)

	31/12/2025
Comptes courants	34.687
Comptes chèques des marocains résidant à l'étranger	6.940
Autres comptes chèques	3.597.479
Comptes d'affacturage	
Comptes d'épargne	4.715.527
Comptes à terme	115
Bons de caisse	85
Autres comptes de dépôts (*)	2.707.653

(*) "Autres Comptes de Dépôts" intègre principalement les comptes de la CSP "Porteurs Cartes Prépayées".

ETATS A NEANT

Code état	Appellation
A2	ETAT DES DEROGATIONS
A3	ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES
B7	CREANCES SUBORDONNEES
B8	IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL, EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT ET EN LOCATION SIMPLE
B12	TITRES DE CREANCES EMIS
B15	SUBVENTIONS, FONDS PUBLICS AFFECTES ET FONDS SPECIAUX DE GARANTIE
B19	ENGAGEMENTS SUR TITRES
B20	OPERATIONS DE CHANGE A TERME ET ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DERIVES

**COOPERS AUDIT**83, Avenue Hassan II
20.100 Casablanca**AL BARID BANK S.A (ABB)****ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION PROVISOIRE DES COMPTES SOCIAUX EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025**

Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire d'AL BARID BANK S.A (ABB) comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) au terme de l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025. Cette situation provisoire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 6 720 108, dont un bénéfice net de KMAD 930 539, relève de la responsabilité des organes de gestion de la banque.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la banque et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation provisoire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine d'AL BARID BANK S.A (ABB) arrêtés au 31 décembre 2025, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 27 mars 2026

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

COOPERS AUDIT MAROC S.A

FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton
7 Bd. Driss Slaoui, Casablanca
Tél : 05 22 54 88 00 - Fax : 05 22 29 56 70COOPERS AUDIT MAROC
Siège Social : 83 Avenue Hassan II
Casablanca
Tél : 0522 42 11 90 - Fax : 0522 27 47 34Faïçal MEKOÛAR
AssociéAbdellah LAGHCHAOU
Associé